

BILAN THÉMATIQUE 2007-2013 DE LA PROGRAMMATION FEDER – FSE

CONNAÎTRE
les programmes européens



Bilan thématique

Édition 30 mars 2014

BILAN DES PRINCIPALES THÉMATIQUES DE LA PROGRAMMATION 2007-2013 FEDER-FSE AU 31 DÉCEMBRE 2013

À l'heure du démarrage de la programmation 2014-2020, cette analyse vise à rendre compte de la mise en œuvre des programmes opérationnels (FEDER et FSE) en France sur la période 2007-2013¹. Conduite sur la base de la nomenclature européenne de codification thématique des fonds structurels, qui s'impose à tous les Etats membres, l'analyse est organisée de telle sorte qu'il est possible de mettre ce bilan en perspective avec l'approche thématique de la nouvelle programmation (cf. détail des objectifs thématiques 2014-2020, page 5).

Cette nomenclature se compose des **17 thèmes ci-contre**, déclinés en sous-thèmes plus fins auxquels chaque projet programmé est rattaché. Les thématiques 1 à 13 constituent les principaux axes d'intervention de la programmation 2007-2013 et feront, à ce titre, chacune l'objet d'une fiche spécifique. Les thèmes 14 à 17 seront abordés dans le cadre d'une analyse plus générale :

Rappel méthodologique

Sauf indication contraire, les données au 31 décembre 2013 sont extraites de l'infocentre Presage à la date 19 janvier 2014. Les montants présentés (UE uniquement, sauf indication contraire - FEDER ou FSE selon le cas) sont indiqués en millions d'euros. **Pour l'objectif de Coopération territoriale européenne (CTE)**, tous les programmes concernant le territoire français métropolitain et/ou ultramarin sont pris en compte, excepté les programmes POCTEFA (France / Espagne), Espace Alpin, Alcotra (France / Italie), Italie/France Maritime et URBACT pour lesquels les données n'ont pas pu être analysées. Les données du programme « Caraïbes » ne sont pas ventilées par thématique. Pour tous ces programmes, seules les données des projets impliquant au moins un partenaire français sont prises en compte, afin de rendre compte de la mise en œuvre de ces programmes sur le territoire français.

Glossaire

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSE : Fonds Social Européen

Objectif compétitivité régionale et emploi (ci-après « objectif compétitivité ») : concerne les régions métropolitaines - FEDER/FSE

Objectif convergence : vise les régions ultrapériphériques (RUP) - FEDER/FSE

Objectif coopération territoriale européenne (CTE) : concerne les programmes de coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale - FEDER

1. Recherche, développement technologique et esprit d'entreprise
2. Société de l'information
3. Transport
4. Energie
5. Environnement et prévention des risques
6. Tourisme
7. Culture
8. Réhabilitation urbaine / rurale
9. Augmentation de la capacité des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises
10. Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité
11. Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées
12. Valorisation du capital humain
13. Investissements en infrastructures sociales
14. Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale
15. Renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local
16. Réduction des surcoûts entravant le développement des régions ultrapériphériques (RUP)
17. Assistance technique

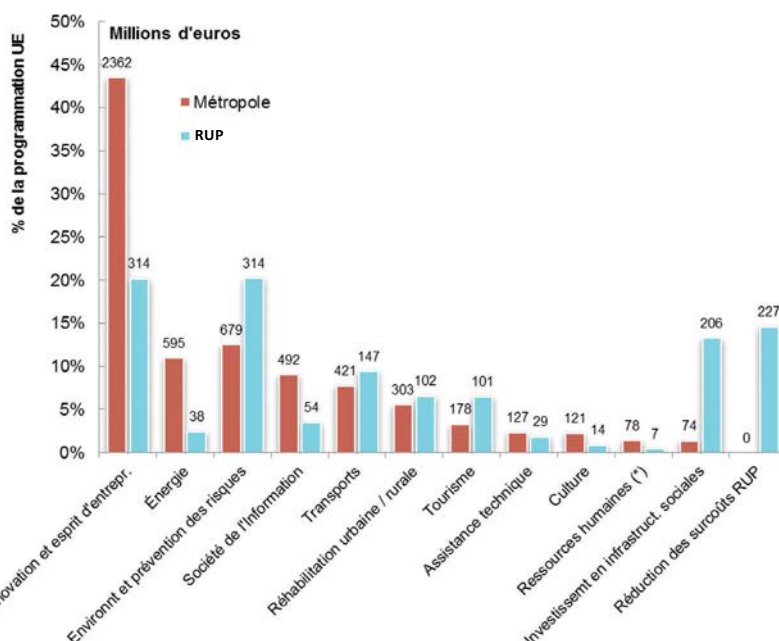
1. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a en charge, comme précédemment la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et l'attractivité régionale (DATAR), le suivi stratégique du cadre de référence stratégique national (CRSN) qui concerne les fonds structurels FEDER FSE pour la période 2007-2013. Un rapport stratégique a été réalisé en 2012 mais sa réactualisation est nécessaire car les taux de programmation des fonds sont maintenant de 99,83%. Néanmoins, il convient de signaler que les paiements ne sont que de 48,78% et qu'ils peuvent être réalisés jusqu'à la fin de l'année 2015, si les justificatifs sont fournis par les porteurs de projets. L'analyse qui suit est donc fournie sous ces réserves.



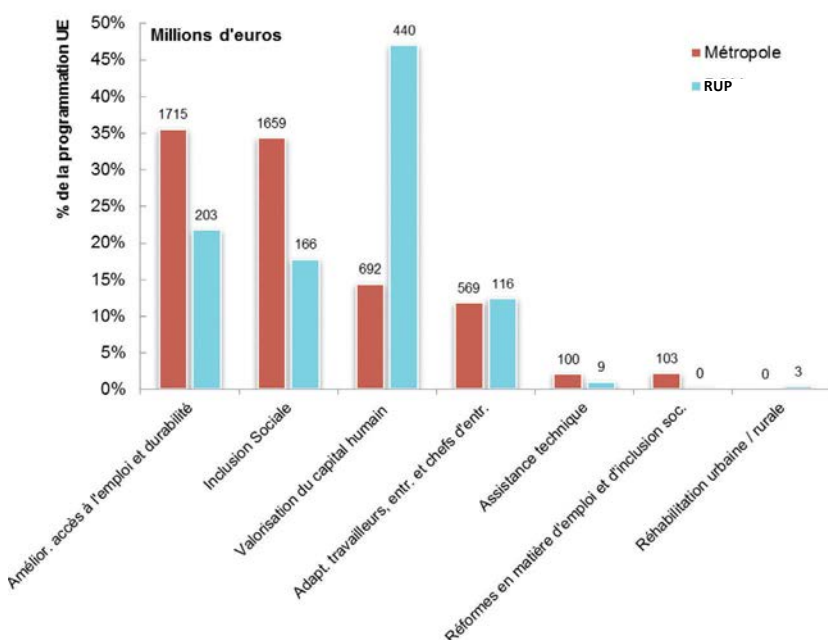
RÉPARTITION DE LA PROGRAMMATION FEDER ET FSE POUR LES OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »

- La tendance déjà constatée en 2012, lors de la préparation du rapport stratégique sur la mise en œuvre du cadre de référence stratégique national et des programmes opérationnels 2007-2013, se confirme sur la totalité de la période : la thématique vers laquelle le plus de crédits FEDER ont été fléchés est la « recherche, développement technologique, innovation et esprit d'entreprise », avec près de 2,8 milliards d'euros FEDER programmés, soit plus de 37 % de la programmation UE, dont 2,3 milliards d'euros FEDER en métropole.
- Que ce soit en métropole (679 millions d'euros FEDER) ou dans les régions ultrapériphériques (RUP) (314 millions d'euros FEDER), la thématique « environnement et prévention des risques » suit avec un peu plus d'1 milliard d'euros de FEDER programmé.

Les priorités thématiques du FEDER



Les priorités thématiques du FSE



► **Toutefois, les programmations régionales** font aussi place à des priorités stratégiques adaptées aux spécificités territoriales. Ainsi, le « **tourisme** » fait partie des 5 thématiques les plus programmées pour 6 régions (Auvergne, Corse, Franche-Comté, Limousin, Martinique, Réunion) et les « **investissements en infrastructures sociales** » font partie des 5 thématiques les plus programmées pour 3 régions (Guyane, Lorraine, Réunion).

► Une enveloppe spécifique a été allouée aux régions ultrapériphériques pour les 7 années de programmation, **afin de compenser les surcoûts liés à leur insularité, leur fragmentation territoriale ou encore permettre de faire face aux conditions climatiques**. Au 31 décembre 2013, 227 millions d'euros FEDER ont été programmés dans ce cadre.

► 9 millions d'euros ont été programmés dans le cadre de projets visant le **renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local**, dont 6 millions d'euros dans les RUP.

► La majorité des **crédits FSE** sont concentrés sur les **trois thématiques** suivantes : amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité (thème 10), amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées (thème 11) et valorisation du capital humain (thème 12). Ces trois thématiques représentent près de **5 milliards d'euros** (UE) soit plus de 80 % de l'enveloppe FSE programmée.

► Le poids effectif de ces thématiques tient largement aux effets de la crise économique et sociale et à la volonté d'y apporter des réponses adaptées et ciblées dans les territoires. Ainsi, les actions en faveur de l'accès à l'emploi et de la cohésion sociale représentent plus des 2/3 des crédits programmés dans 17 régions.

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS PLURIRÉGIONAUX

Neuf dispositifs interrégionaux d'intervention du FEDER ont été mis en place pour 2007-2013 à l'échelle des massifs et des bassins. Ces dispositifs, déployés sur des territoires dont la superficie et le nombre de régions partenaires sont variables, mobilisent en tout plus de 200 millions de crédits européens. Si cinq territoires ont été intégrés en tant que volets interrégionaux d'un programme régional (Bassin de la Garonne, Bassin de la Seine, Massif des Vosges, Massif des Pyrénées, Massif du Jura), la solution d'un programme opérationnel plurirégional (POP) spécifique a été retenue pour **quatre territoires** : le Massif Central, le Massif des Alpes, le Bassin de la Loire et le Bassin du Rhône.

Sur la période 2007-2013, un constat analogue à celui de la programmation totale générale FEDER peut être réalisé : c'est la thématique **recherche, développement technologique, innovation**

RÉPARTITION DE LA PROGRAMMATION FEDER POUR L'OBJECTIF DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Lors du lancement de la période de programmation 2007-2013, la Coopération territoriale européenne (CTE) devient un objectif à part entière de la politique de cohésion et un élément clé de l'objectif de développement territorial harmonieux poursuivi par l'Union européenne. La Coopération territoriale européenne, qui sous la période de programmation précédente correspondait aux programmes INTERREG, est composée de trois volets :

- la **coopération transfrontalière** permet la réalisation de projets dans des régions ayant une frontière terrestre ou maritime commune ;
- la **coopération transnationale** favorise le développement territorial à l'échelle de grands espaces européens ;
- la **coopération interrégionale (ou pan-européenne)** vise à favoriser la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre différents pays européens.

► Dans les régions ultrapériphériques qui totalisent 17 % des fonds FSE attribués à la France sur la période 2007-2013, on note un investissement fort sur les priorités dédiées à la prévention et la lutte contre le chômage. Ainsi, la thématique sur laquelle le plus de crédits ont été concentrés est la valorisation du capital humain (environ **440 millions d'euros**, soit plus de **45 % de la programmation FSE** dans les RUP).

► Un peu moins de 2 % de l'enveloppe totale FSE ont été programmés au titre de la thématique « réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale », pour un montant de 103 millions d'euros. Cette thématique n'a été représentée que dans les régions métropolitaines.

et esprit d'entreprise qui tire la programmation de ces quatre programmes (29 %). Cette dernière est l'une des trois plus programmées dans trois de ces programmes (Alpes 48,6 %, Massif Central 19,9 % et Loire 34,5 %). La thématique **société de l'information** se situe en deuxième position et représente 13 % de la programmation totale de ces quatre programmes.

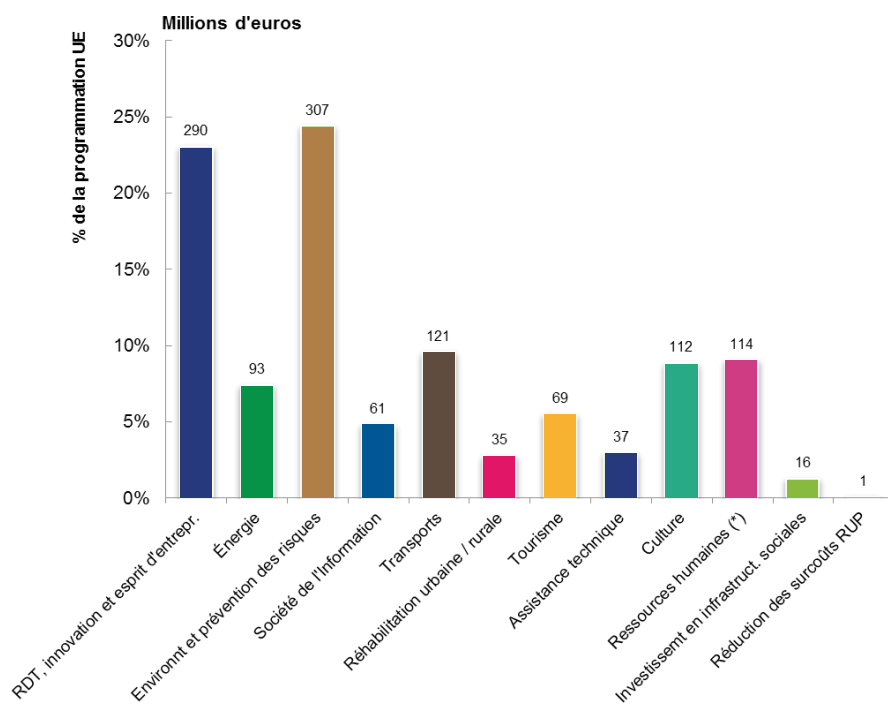
Les **problématiques environnementales** ont été particulièrement prises en compte : ce domaine représente la majorité de la programmation pour les **deux programmes fluviaux** (Loire 45,2 %, Rhône 32,2 %), tandis que dans le cadre des **programmes de massif**, l'accent a été mis sur le **tourisme** (Alpes 15 % ; Massif Central 22,7 %). Au total, **plus de 1 460 projets** ont été réalisés dans le cadre de ces programmes plurirégionaux. Le cofinancement moyen d'un projet s'élève à 90 000 euros.

Sur la période de programmation 2007-2013, la France est impliquée dans 21 programmes de coopération territoriale européenne, tous financés par le FEDER :

- **10 programmes transfrontaliers** : Alcotra, Amazonie, Deux Mers, France (Manche) - Angleterre, France-Suisse, France-Wallonie-Flandre, Grande région (FR/LUX/BE/DE), Italie/France Maritime, POCTEFA (FR/ES/AND) et Rhin supérieur (FR/DE).
- **5 programmes transnationaux** : Espace Alpin, Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, MED et Sud-Ouest-Européen.
- **2 programmes mixtes (programmes opérationnels comprenant un volet transfrontalier et un volet transnational)** : Caraïbes et Océan Indien.
- **4 programmes interrégionaux** : ESPON, INTERACT, INTERREG IVC et URBACT.



Les priorités thématiques du FEDER CTE



- ▶ Sur la période de programmation 2007-2013, **deux thématiques dominent largement** dans le domaine de la CTE en termes de montant FEDER programmé. Il s'agit des thématiques « **recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise** » (22 %) et « **environnement et prévention des risques** » (24 %). Elles représentent, à elles deux, 46 % du montant total UE de la programmation, soit environ 600 millions d'euros.
- ▶ Les thématiques « Transports », « Énergie » et « Culture » constituent ensuite les **thématiques les plus programmées** soit respectivement 9,6 %, 7,4 % et 8,9 % de la programmation sur l'objectif CTE en France. Alors que plus de 13 % de la **programmation transnationale** a été mobilisée dans le cadre de la thématique « transport », la thématique « tourisme » représente près de 10 % de la **programmation transfrontalière**. Les problématiques du tourisme sont en effet particulièrement traitées à l'échelle transfrontalière : 63 % des projets touristiques de CTE ont été réalisés par ce type de programmes.
- ▶ La thématique « valorisation du capital humain » est la **thématique sociale** la plus représentée dans les projets CTE, et celle vers laquelle le plus de crédits FEDER ont été fléchés. Cette thématique représente **3 %** de la programmation CTE, soit environ 37 millions d'euros. Les six thématiques sociales « augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises », « amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité », « amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées », « valorisation du capital humain », « investissements en infrastructures sociales » et « mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion » représentent en tout seulement 7,8 % de la programmation totale FEDER pour la CTE, soit un montant de 98 millions d'euros.
- ▶ Enfin, les thématiques « **renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local** » et « **assistance technique** » représentent chacune environ **3 %** de la programmation FEDER totale.
- ▶ **Quant au programme URBACT**, 34 partenaires français, en majeure partie des villes ou des établissements publics de coopération intercommunale, participent ou ont participé aux activités d'échange et de coopération de ce programme. Ces activités ont en priorité porté sur les thématiques de promotion de l'esprit d'entreprise, innovation et économie de la connaissance, emploi et capital humain, approche intégrée du développement des aires urbaines en difficulté ou susceptibles de le devenir (c'est-à-dire qui traite de façon globale des difficultés en agissant sur l'habitat, l'économie, le social, la culture...), intégration sociale, environnement urbain et gouvernance et planification urbaine. (<http://www.ville.gouv.fr/?urbact,246>)

La coopération territoriale européenne permet de financer des types de projets bien particuliers qui répondent aux enjeux spécifiques partagés par les régions qu'elles recouvrent. C'est par exemple le cas des projets en matière de **santé** ou de **mobilité transfrontalière** - échanges scolaires - bilinguisme.

En matière de santé, le programme Caraïbes a mis en place un observatoire inter-caribéen du VIH / SIDA. Ce projet vise à renforcer la coopération entre les régions et collectivités des Caraïbes dans la lutte contre ce virus. Une réponse globale est donc recherchée afin de renforcer la lutte et la prévention de l'épidémie et parvenir, à terme, à un recul de l'infection dans la région. (**Montant FEDER : 5 731 423 €**)

En matière de mobilité transfrontalière, le projet « PEEF » (Polo d'eccellenza Educazione e Formazione) réalisé dans le cadre du programme Alcotra (France-Italie (Alpes) a l'ambition de contribuer à la construction d'une identité et d'une citoyenneté européennes auprès des jeunes par le biais d'initiatives qui permettent la mobilité, l'échange, la rencontre et la découverte de l'autre et qui, dans le même temps, développent le sens d'appartenance à un territoire spécifique. « PEEF » implique ainsi des établissements scolaires de tous niveaux qui se sont fixés pour objectifs de développer le bilinguisme et les échanges transalpins. (**Montant FEDER : 6 312 181 € ; Année 2009**).

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Au 31 décembre 2013, l'assistance technique FEDER représente 219,7 millions d'euros programmés, mis en œuvre d'une part au travers de volets dédiés dans chaque programme opérationnel (181 millions d'euros), d'autre part dans le cadre du programme national d'assistance technique Europ'Act à hauteur de 39 millions (voir encadré ci-contre).

Les actions d'assistance technique recouvrent :

- **des actions de coordination stratégique et d'information et de communication** (mise en réseau, partage de bonnes pratiques, séminaires, groupes de travail, etc.), qui représentent 54 % des crédits programmés du programme Europ'Act. Au niveau régional, elles ont représenté 34 % des crédits d'assistance technique des programmes opérationnels métropolitains et 15 % de deux des quatre programmes ultramarins.
- **des actions d'appui technique** (études, évaluation, guides, etc.) qui sont à l'inverse largement majoritaires dans la programmation des volets « assistance technique » des programmes régionaux. Quant au programme Europ'Act, si ces actions restent moins représentées que les premières, elles mobilisent néanmoins plus de 46 % des crédits programmés.

Une enveloppe « assistance technique » est également prévue dans le cadre de la **programmation du FSE** pour un montant de 108,6 millions d'euros. Les actions **d'appui technique** ont également été prépondérantes (88 % des crédits FSE d'assistance technique au titre de l'objectif compétitivité, et 78 % dans le cadre de l'objectif convergence).

L'objectif du programme national d'assistance technique **Europ'Act** est d'assurer une mise en œuvre de la politique de cohésion plus efficace, via la coordination et le pilotage stratégique des programmes opérationnels, l'appui aux acteurs concernés par la gestion et l'animation des fonds européens, la communication sur cette politique, ses priorités et ses résultats. Le programme couvre les trois objectifs (« compétitivité régionale et emploi », « convergence », « coopération territoriale européen »). Au total, 80 % des actions sont initiées et portées par le niveau national, 89 % des projets sont portés par des structures publiques.

Exemple d'action :
Financées dans le cadre du programme Europ'Act, les collections « **CONNAÎTRE les programmes européens** » et « **PREPARER la génération 2014-2020 des programmes européens** » ont pour objectif d'apporter aux acteurs de la politique de cohésion européenne en France des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.



ANNEXE 1 : RÉPARTITION PAR RÉGION DE LA PROGRAMMATION FEDER ET FSE POUR LES OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI » ET « CONVERGENCE »

REGION/programme	FEDER		FSE		TOTAL	
	Nombre de projets	Montant UE	Nombre de projets	Montant UE	Nombre de projets	Montant UE
ALSACE	587	74,35	1 643	128,99	2 230	203,34
AQUITAINE	1 348	377,30	3 043	198,97	4 391	576,27
AUVERGNE	1 442	233,32	1 856	105,14	3 298	338,47
BASSE-NORMANDIE	807	173,72	1 670	102,50	2 477	276,23
BOURGOGNE	1 252	175,55	2 380	109,47	3 632	285,02
BRETAGNE	712	262,48	3 199	190,08	3 911	452,56
CENTRE	1 565	212,37	1 901	137,82	3 466	350,19
CHAMPAGNE-ARDENNE	1 211	178,53	1 252	75,49	2 463	254,02
CORSE	782	157,75	509	21,69	1 291	179,44
FRANCHE-COMTE	752	141,20	1 721	85,80	2 473	227,00
GUADELOUPE	702	360,54	720	197,74	1 422	558,28
GUYANE	573	296,20	601	96,02	1 174	392,22
HAUTE-NORMANDIE	606	206,91	2 828	196,27	3 434	403,18
ILE-DE-FRANCE	585	142,72	7 854	543,44	8 439	686,16
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 962	237,17	3 118	155,68	5 080	392,84
LIMOUSIN	1 294	108,74	1 113	51,34	2 407	160,09
LORRAINE	1 643	291,99	2 386	128,74	4 029	420,74
MARTINIQUE	896	384,90	654	108,58	1 550	493,48
MIDI-PYRENEES	2 656	432,68	4 847	194,31	7 503	626,99
NORD-PAS-DE-CALAIS	1 943	656,53	5 521	487,71	7 464	1 144,24
PAYS DE LA LOIRE	1 256	291,13	2 751	251,22	4 007	542,34
PICARDIE	969	198,41	2 239	133,54	3 208	331,95
POITOU-CHARENTES	1 509	187,17	2 476	129,83	3 985	317,00
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 741	328,99	2 986	295,48	4 727	624,47
REUNION	1 414	608,81	795	538,57	2 209	1 147,37
RHONE-ALPES	1 848	360,53	4 308	362,84	6 156	723,37
Volet national du FSE	-	-	731	756,88	731	756,88
Programme Europ'Act	229	366,79	-	-	229	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	32 284	7 080,00	65 102	5 784,15	97 386	12 864,15

Au total, la période 2007-2013 de programmation des fonds européens a permis de soutenir près de 100 000 projets, dont 32 284 pour le FEDER et 65 102 pour le FSE.

ANNEXE 2 : OBJECTIFS THÉMATIQUES POUR LA PÉRIODE 2014-2020

Pour la nouvelle programmation 2014-2020, les fonds européens interviendront dans le cadre de 11 objectifs thématiques définis par les règlements. Ils identifient une liste de priorités parmi lesquelles chaque région française sélectionne les siennes en fonction des besoins spécifiques à son territoire.

OT1 : Recherche, développement technologique et innovation
OT2 : TIC (accès, utilisation et qualité)
OT3 : Compétitivité des PME
OT4 : Transition vers une économie à faible émission de carbone
OT5 : Changement climatique et prévention et gestion des risques
OT6 : Environnement

OT7 : Transport
OT8 : Emploi et mobilité
OT9 : Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté et les discriminations
OT10 : Education et formation tout au long de la vie
OT11 : Capacités institutionnelles

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (RDT), INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE



Moteur de la programmation 2007-2013, le domaine de la « recherche, développement technologique, innovation et esprit d'entreprise » représente une thématique prioritaire dans la mise en œuvre du FEDER. Celle-ci recouvre notamment le financement d'activités de RDT dans les centres de recherche, des infrastructures, du transfert de technologies ou encore des activités d'aide aux PME. Le FSE n'est pas intervenu sur ces domaines.

QUELQUES RÉALISATIONS



« Si l'utilisation de ces produits [produits phytosanitaires] apporte des bénéfices pour les systèmes agricoles, elle peut néanmoins être à l'origine d'effets négatifs pour la santé humaine et pour l'environnement »
Pr. Philippe Jacques, ProBioGEM, Université de Lille1, Coordinateur du projet PHYTOBIO

« PHYTOBIO » - Développement et promotion de nouveaux produits phytosanitaires pour la lutte biologique contre les maladies des plantes



France-Wallonie-Flandre



Université de Lille 1



947 788 € FEDER



2009-2014

Le projet réunit différentes équipes de recherche originaires de France, de Flandre et de Wallonie qui développent et étudient de nouvelles biomolécules. Que ce soit pour l'agriculture biologique ou pour l'agriculture conventionnelle, la recherche de nouveaux moyens de lutte contre les maladies des plantes, compatibles avec l'environnement est devenue une priorité. Les partenaires du projet ont choisi de s'inscrire dans la mise en place d'une agriculture plus durable. Pour ce faire, ils découvrent et produisent de nouvelles molécules biopesticides et/ou stimulatrices des défenses des plantes et encouragent leur utilisation auprès des agriculteurs et des particuliers. Dès lors, les retombées pour la population sont importantes en termes d'emploi, de santé et de bien-être.

Aide à l'installation d'une activité d'aide à la personne dans le quartier de Cronembourg



Alsace



SARL Ténor



8 800 € FEDER



2012

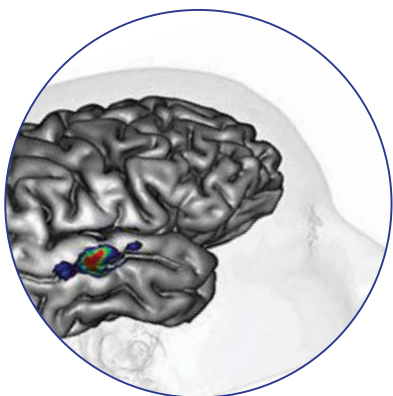
Ce projet vise à soutenir les investissements mobiliers et immobiliers des entreprises situées dans les quartiers sensibles des agglomérations alsaciennes. La SARL Tenor, en proposant une activité de services à la personne dans les quartiers sensibles par du personnel issu de ces mêmes quartiers, remplit ainsi un double objectif de soutien au développement économique dans les zones urbaines sensibles et d'aide à l'autonomie des personnes âgées, dépendantes et/ou handicapées.



« Notre société a 6 ans et nous sommes fiers de constater une croissance de notre chiffre d'affaires de 30 à 50 % chaque année. »

Mohamed Faress, gérant de la SARL Ténor

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



« Le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) a été déterminant pour financer rapidement les plateaux techniques mutualisés » Guillaume MASSON, Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Création de l'Institut des Neurosciences de la Timone à Marseille



Provence-Alpes-Côte-D'azur



Université de la Méditerranée



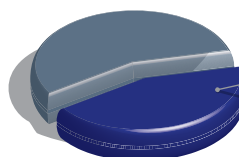
764 379 € FEDER



2009

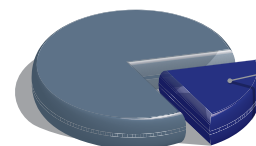
Ce projet de création de l'Institut des Neurosciences de la Timone à Marseille vise à mettre en place un pôle de recherche en neurosciences en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), qui permet de mutualiser les moyens des laboratoires existants. Cette structure regroupe environ 200 personnes pour former un pôle de recherche en neurosciences, dont les principaux objectifs sont la compréhension du fonctionnement cérébral, l'action sur le cerveau, et la simulation avec le fonctionnement cérébral.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



44 %
2 362,4 M€

Part de la thématique « Recherche et développement technologique, innovation et esprit d'entreprise » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif **compétitivité**



20 %
318,8 M€

Part de la thématique « Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif **convergence**

Le FEDER a cofinancé 12 857 projets sur la thématique, soit environ 1 800 projets par an. En moyenne, un projet de RDT, innovation et esprit d'entreprise a fait appel à un peu plus de 208 000 euros FEDER. Le soutien aux entreprises est particulièrement prégnant parmi ces projets, de même que le soutien à l'innovation et à l'économie de la connaissance.

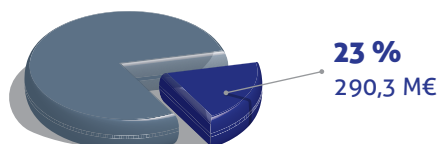
La thématique « recherche, développement technologique, innovation et esprit d'entreprise » est la plus programmée en métropole, où elle représente près de 44 % de la programmation FEDER, soit plus de 2,3 milliards d'euros de FEDER.

On note que la programmation FEDER est moins concentrée dans les régions ultrapériphériques, où la thématique représente 20 % de l'enveloppe FEDER, soit 314 millions d'euros. Elle constitue la deuxième thématique la plus programmée, après la thématique « environnement ».

En métropole, le FEDER a notamment soutenu les infrastructures de RDT (équipements, instrumentation, réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche, etc.) et les centres de compétence technologique spécifique, ainsi que les activités de RDT (près de 1 milliard d'euros FEDER au total). **Dans les RUP**, en revanche, les actions liées à la thématique se sont concentrées, pour plus de 155 millions d'euros de FEDER (soit près de 50 % de la thématique), sur d'autres types d'investissement dans les entreprises (zones d'activités, pépinières d'entreprises, bâtiments-relais, etc.).



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

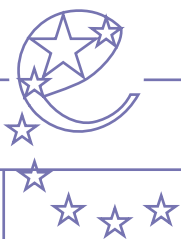
Avec 368 projets réalisés sur la période de programmation 2007-2013, la thématique « recherche et développement technologique, innovation et esprit d'entreprise » est la plus importante en termes de projets réalisés dans le cadre de l'objectif CTE. Elle représente 22 % de l'ensemble de ces projets.

Les programmes transfrontaliers et transnationaux ont réalisé respectivement environ 40 % et 38 % de ces projets, tandis que la part des projets réalisés sur cette thématique par les programmes pan-européens est d'environ 10 %. Cette thématique occupe la première place en montants financiers (21,25 % de la totalité du FEDER pour la CTE), soit plus de 290 millions d'euros. Elle représente environ 25 % de l'enveloppe totale programmée dans le cadre des **programmes transnationaux** et 21 % pour les **programmes transfrontaliers**, ainsi que pour le **programme pan-européen INTERREG IVC**.

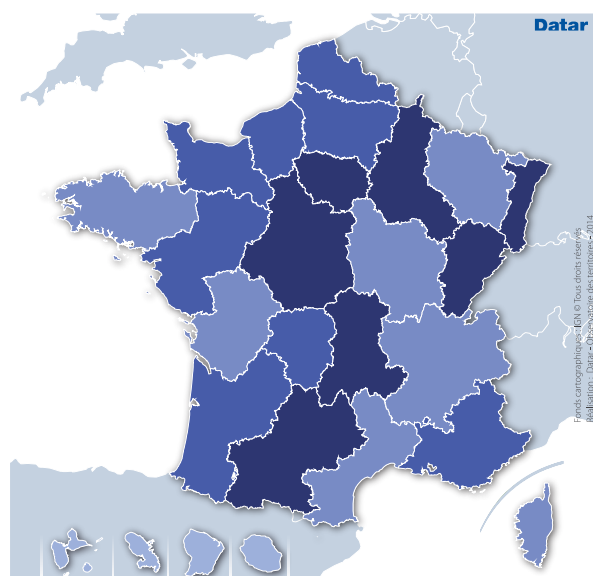
Toutefois, ce dernier constat est à nuancer, puisqu'en termes de montant programmé, cette thématique arrive en seconde position pour ce programme contrairement à certains programmes transfrontaliers (Deux Mers et France-Wallonie-Flandre) et transnationaux (Europe du Nord-Ouest) pour lesquels cette thématique arrive en troisième position.

On note un soutien plus important du FEDER sur les projets transnationaux pour un montant moyen de 1,1 million d'euros contre 850 000 euros par projet transfrontalier. En comparaison, les projets du programme INTERREG IVC ont bénéficié de 114 000 euros de FEDER pour cette thématique.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	1,76	2
Deux Mers	24,61	15
France (Manche) – Angleterre	35,83	28
France-Suisse	6,25	26
France-Wallonie-Flandre	25,37	41
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	14,83	18
Rhin Supérieur (FR/DE)	15,92	18
Sous-total transfrontalier	124,56	147
Espace Atlantique	36,43	41
Europe du Nord-Ouest	36,80	17
Méditerranée (MED)	35,39	32
Sud ouest européen (SUDOE)	46,15	52
Sous-total transnational	154,77	142
Océan Indien	6,53	40
Sous-total Mixte	6,53	40
INTERREG IVC	4,44	39
Sous-total pan-européen	4,44	39
TOTAL GÉNÉRAL	293,12	368



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit » dans l'enveloppe totale FEDER de chaque région (en %)

13 27 40 48 54

Métropole : 44 %
DOM : 20 %
France entière : 38 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

En métropole, cette thématique a représenté plus de 50 % de la programmation FEDER de 4 régions : Alsace (51 %), Centre (54 %), Ile de France (51 %) et Midi-Pyrénées (52 %). Plus particulièrement en région Midi-Pyrénées, dont le programme FEDER était doté d'une enveloppe parmi les plus importantes de la programmation, ce sont 1 089 projets qui ont été financés dans le cadre de cette thématique pour un montant FEDER de 226 millions d'euros environ.

Dans les RUP, plus de 26 % de l'enveloppe FEDER de la Guyane ont été concentrés sur la thématique « RDT, innovation et esprit d'entreprise », pour un montant de 75,37 millions d'euros. Dans cette région, la thématique est celle qui mobilise le plus de crédits FEDER. Si à la Réunion 105,86 millions d'euros ont été programmés sur la « RDT, innovation et esprit d'entreprise », ce montant ne représente que 20 % de l'enveloppe totale de cette région.

Au total, la thématique « recherche, développement innovation et esprit d'entreprise » est la plus programmée sur la période, représentant 38 % de l'enveloppe programmée dans le cadre des objectifs « Compétitivité » et « Convergence ».

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	38,04	328
Aquitaine	168,95	515
Auvergne	95,66	717
Basse-Normandie	82,29	371
Bourgogne	61,36	448
Bretagne	80,74	302
Centre	98,35	762
Champagne-Ardenne	88,02	603
Corse	57,59	107
Franche-Comté	68,15	278
Guadeloupe	81,80	295
Guyane	75,37	226
Haute-Normandie	99,04	347
Ile-de-France	73,59	370
Languedoc-Roussillon	94,75	565
Limousin	50,84	522
Lorraine	108,35	796
Martinique	50,89	201
Midi-Pyrénées	226,91	1089
Nord-Pas-de-Calais	276,62	1022
Pays de la Loire	125,02	247
Picardie	90,20	349
Poitou-Charentes	68,36	439
Provence-Alpes-Côte d'Azur	140,73	804
Réunion	105,86	597
Rhône-Alpes	131,36	569

ET APRÈS ...

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, les enjeux liés aux petites et moyennes entreprises (PME) seront pris en compte dans l'objectif thématique 3 (OT3) « renforcer la compétitivité des PME », tandis que l'objectif thématique 1 (OT1) sera lui concentré sur la « recherche, le développement technologique et l'innovation ». L'accent mis sur ces thématiques au cours de la période 2007-2013 sera renforcé dans le cadre de la nouvelle programmation : en effet, les règlements européens imposent qu'au minimum de 60 à 80 % (selon la catégorie de régions concernée) de l'enveloppe FEDER soient mobilisés dans le cadre de 4 thématiques parmi lesquelles figurent les deux thématiques évoquées ci-dessus.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La thématique « société de l'information » constitue une thématique prioritaire pour le FEDER. Le FSE intervient sur cette thématique dans le cadre de projets très spécifiques et de façon ponctuelle. Cette thématique au caractère transversal génère un effet de levier sur le développement, et concourt activement aux objectifs de la stratégie Europe 2020. C'est pourquoi le FEDER est mobilisé dans des domaines variés : financement de réseaux à haut et très haut débit, accessibilité des technologies de l'information et de la communication, soutien des services et applications pour le citoyen (e-santé, e-administration, e-éducation) et les entreprises (structuration de la filière numérique, appropriation des outils par le tissu des entreprises dans tous les domaines d'activité).



QUELQUES RÉALISATIONS



Réseau d'information sur la mobilité durable pour l'espace alpin – AlpInfoNet

 Espace Alpin



Ministère des Affaires Economiques, infrastructures, transports et technologies de la Bavière

 2 278 376 € FEDER



2012-2015


Les touristes souhaitant voyager à travers l'Europe sans utiliser leur voiture sont de plus en plus nombreux. Une information fiable sur les offres de transport disponibles ainsi que sur les possibilités de mobilité une fois arrivé à destination leur est nécessaire. Le « Réseau AlpInfoNet » vise à fournir aux voyageurs une information sur les modes de transport durables au-delà des frontières régionales et nationales. Avec le soutien de la Convention alpine, les partenaires autrichiens, français, allemands, italiens et slovènes travaillent ainsi sur la définition des besoins et des solutions à mettre en œuvre pour qu'un réseau d'information sur l'offre de mobilité durable dans l'espace alpin voie le jour, qui permettra d'améliorer et de relier les systèmes d'information existants concernant les transports et le tourisme.

Favoriser l'accès à Internet sur tout le territoire costarmoricain

 Bretagne



Conseil général des Côtes d'Armor

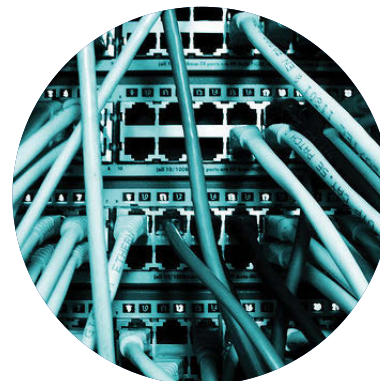
 5 990 000 € FEDER



2012

Ce projet vise à étendre le haut débit sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor dans le but de réduire la fracture numérique. Pour ce faire, il s'est fixé pour objectifs :

- de couvrir les territoires non desservis en haut débit (zones blanches) et favoriser l'accès à Internet sur tout le territoire ;
- de mettre en place des boucles locales (partie de la ligne reliant l'opérateur à l'utilisateur) sur les agglomérations de Saint-Brieuc et de Lannion pour desservir les principaux services publics et zones d'activités ;
- et enfin de garantir une infrastructure de collecte sur l'ensemble du territoire qui soit accessible de façon équitable.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



Développement, mise en œuvre et déploiement d'un Espace Numérique de Travail au profit des collèges du Département de l'Eure



Haute-Normandie



Conseil général de l'Eure



452 578 € FEDER

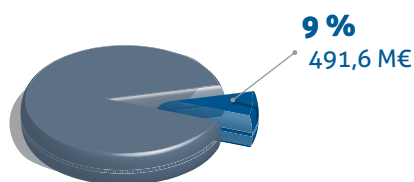


2012

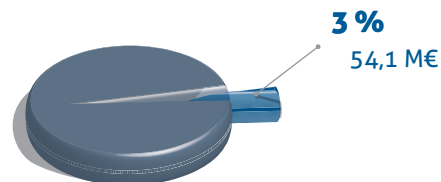
Ce projet a permis le déploiement de l'**Espace Numérique de Travail** (ENT) au sein des 56 collèges du département de l'Eure. Concrètement, il s'apparente à un portail où l'on peut configurer des ressources diverses : agenda, forum, carnet d'adresses, messagerie, ressources documentaires et pédagogiques. Cet ENT a pour principal atout d'être conçu comme un outil à la carte, chaque établissement est ainsi libre de ses choix en matière de contenu pédagogique et peut s'approprier pleinement la plateforme. De plus l'ENT ne nécessite pas de compétences techniques spécifiques et est accessible à tous.

« Au collège de Beaumont-le-Roger, on a comptabilisé 30 000 connexions entre octobre 2012 et juin 2013 » Nathanaelle Guillermin, Conseil général de l'Eure.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « société de l'Information » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « société de l'Information » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Le FSE est intervenu sur 84 projets financés dans le cadre du volet national du programme FSE pour un montant moyen par projet d'environ 60 000 euros de FSE.

Pour le FEDER, au total plus de 2 400 projets qui ont été réalisés dans le domaine de la société d'information, soit 340 projets par an environ. C'est **en métropole** que la majorité des projets sur cette thématique a été réalisée : près de 2 300 projets, pour lesquels la participation de l'Union européenne (FEDER) est comprise entre 4 000 euros et 7 millions d'euros (pour des projets d'infrastructures téléphoniques notamment).

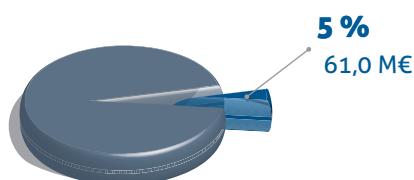
En métropole, 9 % des crédits programmés ont soutenu des projets dans le domaine de la société de l'information, soit un montant de 491,6 millions d'euros FEDER. Dans les **régions ultrapériphériques**, la thématique n'a représenté que 3 % de la programmation totale FEDER, soit un montant de 54,1 millions d'euros.

Sur la période 2007-2013, l'intervention du FSE dans le domaine de la société de l'information s'est limitée à 4,88 millions d'euros (dans le cadre du volet national FSE), la thématique ne constituant pas une priorité pour ce fonds.

De manière générale, les investissements ont majoritairement soutenu des actions de développement de services et d'applications pour le citoyen (141,7 millions d'euros) ou encore le déploiement d'infrastructures téléphoniques (118 millions d'euros).



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « société de l'Information » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Sur la période de programmation 2007-2013, 5 % de l'enveloppe FEDER programmée sur l'objectif CTE ont été mobilisés sur cette thématique (soit 61 millions d'euros). Ce sont 82 projets qui ont été réalisés en faveur de la société de l'information dont 37 dans le cadre de programmes transnationaux, soit environ 45 % du nombre total de projets mis en œuvre sur ce thème.

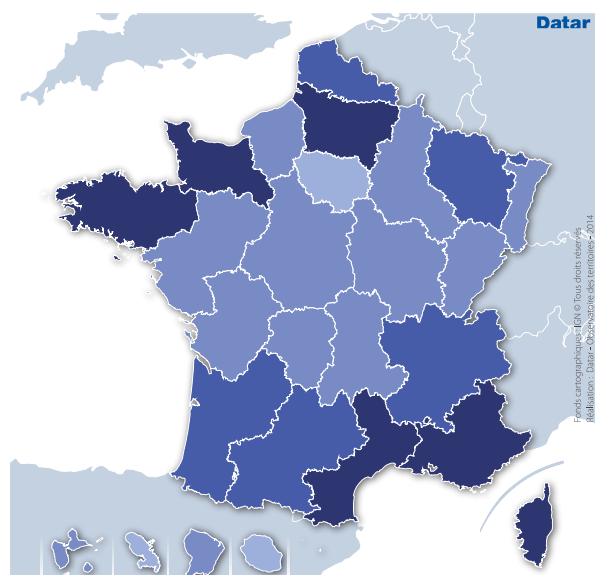
La dimension transnationale de cette thématique est justifiée au regard des larges périmètres géographiques des programmes de ce type, qui nécessitent notamment une meilleure interconnexion. En effet, la constitution de réseaux de coopération, qui est un objectif partagé des programmes transnationaux, peut être concrétisée grâce à la réalisation de projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication. Les programmes transfrontaliers et interrégionaux jouent également un rôle majeur en matière de développement de la société de l'information. Le programme INTERREG IV C a notamment consacré plus de 11 % de son enveloppe à des projets dans ce domaine. Cette thématique a été retenue par l'ensemble des programmes de coopération étudiés.

Le soutien moyen du FEDER par projet sur cette thématique est de 744 000 euros environ. Ce montant est plus élevé pour les programmes transnationaux (1 million d'euros par projet). Il est en revanche relativement faible pour le programme pan-européen INTERREG IVC (145 000 euros).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	0,75	1
Deux Mers	4,28	4
France (Manche) – Angleterre	3,03	4
France-Suisse	3,06	1
France-Wallonie-Flandre	0,28	5
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	2,78	5
Rhin Supérieur (FR/DE)	1,93	5
Sous-total transfrontalier	16,11	25
Espace Atlantique	5,63	16
Europe du Nord-Ouest	18,12	8
Méditerranée (MED)	5,40	3
Sud ouest européen (SUDOE)	7,86	10
Sous-total transnational	37,02	37
Océan Indien	5,55	4
Sous-total Mixte	5,55	4
INTERREG IVC	2,33	16
Sous-total pan-européen	2,90	16
TOTAL GÉNÉRAL	61,02	82



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « société de l'information » dans l'enveloppe totale FEDER de chaque région (en %)



Métropole : 9 %
DOM : 3 %
France entière : 8 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

En métropole, cette thématique a représenté en moyenne 9 % de la programmation (montant FEDER) régionale. 8 programmes ont consacré plus de 10 % de leurs investissements à la société de l'information. En Corse par exemple, près de 18 % de l'enveloppe régionale FEDER ont soutenu des actions dans le domaine de la société de l'information, pour un montant de 28 millions d'euros FEDER.

Dans les RUP, une part très faible de chaque enveloppe régionale a été consacrée à la thématique (3 % en moyenne). C'est en Guadeloupe que la part la plus importante de l'enveloppe a été mobilisée sur le domaine de la société de l'information (5,7 % pour un montant de 20 millions d'euros FEDER environ).

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	4,67	10
Aquitaine	39,27	58
Auvergne	14,03	123
Basse-Normandie	22,84	76
Bourgogne	13,43	36
Bretagne	29,93	31
Centre	11,46	145
Champagne-Ardenne	8,38	66
Corse	28,02	285
Franche-Comté	7,29	43
Guadeloupe	20,69	25
Guyane	15,57	20
Haute-Normandie	9,30	32
Ile-de-France	3,38	20
Languedoc-Roussillon	30,10	139
Limousin	5,33	48
Lorraine	27,98	96
Martinique	13,68	42
Midi-Pyrénées	35,49	265
Nord-Pas-de-Calais	54,84	178
Pays de la Loire	16,37	120
Picardie	24,72	88
Poitou-Charentes	13,49	89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,03	227
Réunion	4,18	48
Rhône-Alpes	33,66	178

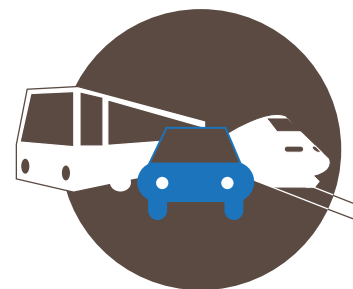
ET APRÈS ...

Pour la période 2014-2020, les enjeux liés aux technologies de l'information et de la communication seront pris en compte dans le cadre de l'objectif thématique 2 (OT2) « améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication ».

Cet objectif fait partie des domaines concernés par les règlements européens, qui imposent de concentrer au moins 60 à 80 % du FEDER (selon la catégorie de régions) sur 4 thématiques.

TRANSPORT

Les actions de la thématique « transports » ont été soutenues par le FEDER sur la période 2007-2013. Les domaines qu'il recouvre n'entrent pas dans le champ d'action du FSE. Les financements dans le cadre de cette thématique ont principalement porté sur des projets de transport par rail, de transports urbains, de pistes cyclables, de ports ou aéroports et de transports multi-modaux.



QUELQUES RÉALISATIONS




« L'objectif premier du projet est de faciliter les voyages en transports collectifs à travers les régions de l'Espace Atlantique, afin d'être plus respectueux de l'environnement » Mark Dowd, Président de Merseytravel.

START-Connecting

 Espace Atlantique

 Merseytravel – Angleterre

 4 840 911 € FEDER

 2009-2011

START est l'acronyme de Seamless Travel across the Atlantic area Regions using sustainable Transport (Voyager facilement à travers les régions de l'Espace Atlantique en utilisant des moyens de transport durables). L'objectif premier du projet est de faciliter les voyages en transports collectifs à travers les régions de l'Espace Atlantique, dans le respect de l'environnement. Cela passe par une intermodalité améliorée et une information plus claire aux points d'entrée des régions (aéroports, ports et pôles d'échanges ferroviaires). 14 partenaires du Royaume-Uni, de France, d'Espagne et du Portugal sont à l'initiative du projet START. Ils cherchent à développer un réseau transnational plus large regroupant d'autres collectivités locales et régionales, ainsi que d'autres organisations, pour une meilleure accessibilité des territoires.

Extension de la ligne A de tramway de l'agglomération clermontoise jusqu'au quartier des Vergnes

 Auvergne

 Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise

 3 000 000 € FEDER

 2011

Ce projet comprend la prolongation de la ligne A de tramway du quartier de Champratel jusqu'au quartier des Vergnes. Cette extension du tramway sur 1,7 km a permis le désenclavement du quartier nord de Clermont-Ferrand dans une logique de développement durable. Les quartiers nord ont maintenant un accès direct au centre-ville à travers un système de transports en commun propre. Le tram accompagne les opérations de rénovation urbaine à Champratel et aux Vergnes et dessert le quartier de la Plaine. Ces quartiers bénéficient également d'une redynamisation économique et commerciale avec l'aménagement d'une Zone d'Activité Economique. L'extension de la ligne A permet également de mieux desservir des équipements comme le stade Gabriel-Montpied et la piscine de Flamina mais aussi l'Institut des Métiers.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



Adaptation des infrastructures du port de Cherbourg à l'implantation de nouvelles filières industrielles



Basse-Normandie



Ports Normands Associés



6 000 000 € FEDER

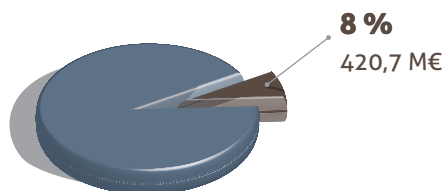


2012

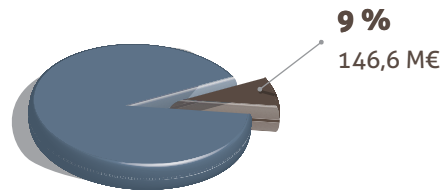
« Le FEDER a ainsi sensiblement facilité la réalisation de cet outil stratégique [l'allongement du quai des flamands] pour l'implantation et le développement des énergies marines renouvelables, nouvelle filière industrielle prometteuse en Basse-Normandie » Jean-Michel Sévin, Directeur général de Ports Normands Associés.

Ce projet vise à étendre le quai des flamands en vue du développement du port de Cherbourg. Cette extension est nécessaire à l'installation d'un complexe industrialo-portuaire et à l'implantation d'usines éoliennes, qui permettront, à terme, de créer des emplois. Cette extension contribue à l'objectif du Programme Opérationnel d'atteindre une augmentation de 20 % des trafics de fret et de conforter la communauté portuaire et ses différentes corporations que sont le remorquage, le lamanage, le pilotage et la manutention.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « transport » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif compétitivité



Part de la thématique « transport » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif convergence

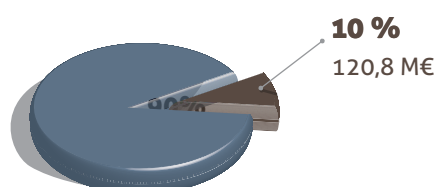
Au cours de la programmation 2007-2013, 8 % des crédits FEDER programmés **en métropole** ont été concentrés sur la thématique « transports », soit un montant de 420 millions d'euros. On retrouve une part équivalente en **régions ultrapériphériques**, dans lesquelles 9 % des crédits FEDER ont été mobilisés sur cette thématique avec un investissement de plus de 146 millions d'euros sur la période.

586 projets ont été soutenus par le FEDER, soit 83 projets par an. Parmi ceux-ci, 69 projets ont été réalisés dans les régions ultrapériphériques, principalement en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. Le soutien de l'Union européenne à ces types de projets s'élève de 9 000 euros (pour des projets de transport urbain, avec un coût total de 20 000 euros) à 10 millions d'euros (pour des projets de transport par rail notamment, avec un coût total de 58 millions d'euros).

De manière générale, on note une mobilisation forte des crédits FEDER sur les **transports multimodaux**, avec près de 120 millions d'euros FEDER programmés dans le cadre de l'objectif compétitivité et 70 millions d'euros FEDER sur l'objectif convergence. Par ailleurs, le FEDER a été mobilisé dans le cadre de projets visant des **infrastructures aéroportuaires**, à hauteur de 22,16 millions d'euros : c'est le cas dans les régions ultrapériphériques, notamment en Guadeloupe où plus de 9 millions d'euros ont été mobilisés sur de tels projets. Ces investissements correspondent à des besoins spécifiques aux RUP. Dans les régions métropolitaines, le FEDER n'a pas été mobilisé pour des projets aéroportuaires. En revanche, on note dans ces régions le soutien de quelques projets relatifs à l'aménagement de pistes cyclables (22 projets, pour 3,5 millions d'euros), dans les régions Champagne-Ardenne et Pays de la Loire par exemple.



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « transport » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif coopération territoriale européenne

Au cours de la période de programmation 2007-2013, 76 projets ont été réalisés par les programmes CTE en faveur des transports. Avec respectivement 36 et 33 projets, les programmes transfrontaliers et transnationaux réalisent presque 90 % de ces projets (notamment les programmes Europe du Nord-Ouest, France-Suisse et MED).

Cette thématique occupe la troisième place en termes de montants UE programmés (9,6 % de la totalité du FEDER de CTE), soit plus de 120 millions d'euros. Les projets de transport bénéficient du soutien FEDER moyen par projet le plus important (1,59 millions d'euros) par rapport à l'ensemble des thématiques (hors assistance technique).

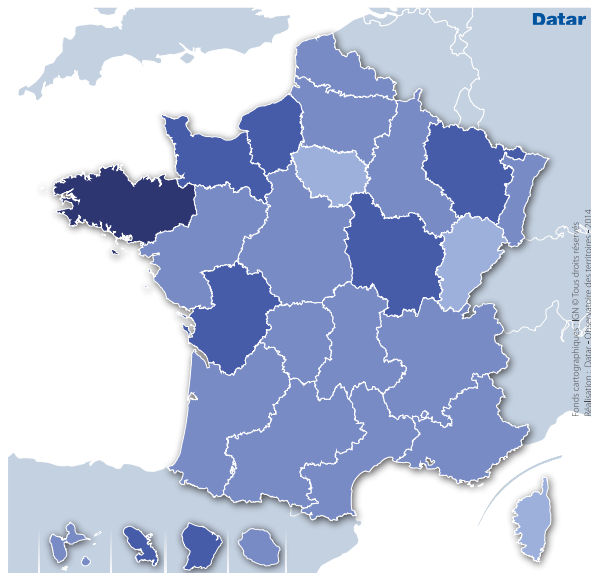
On note un soutien d'autant plus important sur les projets transnationaux qui bénéficient en moyenne de 2,55 millions d'euros de FEDER par projet, contre 990 000 euros FEDER en moyenne par projet transfrontalier. Le montant FEDER investi dans les projets pan-européens (INTERREG IVC) en matière de transports est relativement faible (107 000 euros de FEDER en moyenne par projet).

Enfin, les transports constituent le premier domaine de programmation du **programme France-Suisse** en termes de montant programmé (31,52 %). Ce domaine représente la deuxième thématique la plus mobilisée pour le **programme Europe du Nord-Ouest** (19,61 % de l'enveloppe programmée, notamment sur des projets de transport multimodal) et pour le **programme Rhin supérieur** (16 % de l'enveloppe programmée, principalement sur des projets de pistes cyclables).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	0,25	2
Deux Mers	17,71	7
France (Manche) – Angleterre	-	-
France-Suisse	8,10	16
France-Wallonie-Flandre	1,09	1
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	0,77	2
Rhin Supérieur (FR/DE)	7,81	8
Sous-total transfrontalier	35,73	36
Espace Atlantique	10,00	7
Europe du Nord-Ouest	54,39	15
Méditerranée (MED)	15,43	9
Sud ouest européen (SUDOE)	4,45	2
Sous-total transnational	84,27	33
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	-
INTERREG IVC	0,75	7
Sous-total pan-européen	0,75	7
TOTAL GÉNÉRAL	120,76	76



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « transports » dans l'enveloppe totale FEDER de chaque région (en %)

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

En métropole, 6 régions ont concentré plus de 10 % de leur enveloppe vers des projets « transports » (Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Lorraine, Haute-Normandie, Poitou-Charentes). En région Bretagne, plusieurs projets de grande ampleur ont mobilisé au total 32 % de l'enveloppe FEDER du programme de la région, pour un montant de 83,8 millions d'euros, notamment concernant des projets de transport par rail, ce qui place les transports en tête de la programmation FEDER en Bretagne. Dans certaines régions, cette thématique a été minoritairement mobilisée (Franche-Comté, Ile-de-France, Corse). Ceci s'explique en partie par les exigences européennes de concentrer les fonds et la volonté des territoires d'identifier des thématiques prioritaires afin de maximiser l'effet levier des fonds.

Dans les RUP, la thématique « transports » a été largement mobilisée en Martinique et en Guyane, qui ont programmé respectivement 20 % et 12 % de leur enveloppe FEDER sur ce thème, soit plus de 75 et 35 millions d'euros FEDER investis. A la Réunion, ce thème n'a représenté que 2 % de l'enveloppe, dans le cadre du financement d'infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	3,90	11
Aquitaine	13,86	21
Auvergne	11,63	11
Basse-Normandie	21,55	17
Bourgogne	18,16	54
Bretagne	83,86	31
Centre	11,08	2
Champagne-Ardenne	9,49	34
Corse	1,42	4
Franche-Comté	-	-
Guadeloupe	26,92	20
Guyane	35,74	22
Haute-Normandie	27,93	17
Ile-de-France	-	-
Languedoc-Roussillon	4,10	3
Limousin	4,58	8
Lorraine	32,53	45
Martinique	75,37	25
Midi-Pyrénées	38,04	38
Nord-Pas-de-Calais	41,42	47
Pays de la Loire	24,60	46
Picardie	2,30	5
Poitou-Charentes	32,02	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,03	16
Réunion	8,54	4
Rhône-Alpes	21,62	93

ET APRÈS ...

Au cours de la programmation 2014-2020, le soutien aux transports se fera en partie dans le cadre de l'objectif thématique 7 (OT 7) « promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures ». Cet objectif ne constitue pas une priorité en métropole.

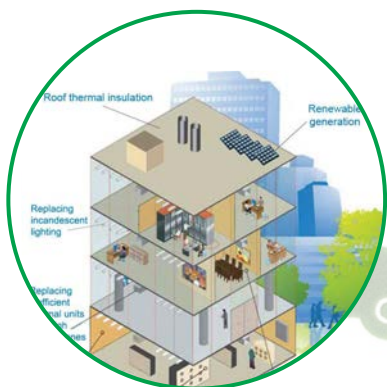
Par ailleurs, le domaine des transports urbains durables sera couvert par le champ d'action de l'objectif thématique 4 dédié à la mutation vers une économie bas carbone.

ÉNERGIE

La thématique « énergie » ne constitue une priorité que pour le FEDER et est particulièrement mobilisée dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne. Dans le domaine de l'énergie, la majorité des projets financés ont porté sur les énergies renouvelables (biomasse et énergie solaire), et sur l'efficacité énergétique dans le cadre de la rénovation thermique des logements sociaux. La thématique recouvre également les secteurs de l'énergie éolienne ou encore de l'énergie hydroélectrique.



QUELQUES RÉALISATIONS



ELIH-Med - Efficacité énergétique dans les logements des ménages à faibles revenus en Méditerranée



Programme Méditerranée (MED)



Agence Nationale pour les Nouvelles Technologies, l'Énergie et le Développement Economique Durable, Latium (Italie)



6 992 797 € FEDER



2011-2014

ELIH-Med est un projet stratégique rassemblant des partenaires originaires des sept pays de la rive nord de la Méditerranée qui ont travaillé ensemble pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les économies d'énergie dans des « logements à bas loyers » de l'aire méditerranéenne. La focalisation sur ce type de logement est essentielle en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, ces logements constituent la résidence de 30 à 40 % des ménages méditerranéens et la performance énergétique de ces bâtiments est généralement faible. Ils ne sont traditionnellement pas pris en compte dans les politiques d'efficacité énergétique et leurs résidents ont un accès limité au crédit.

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Palais des sports de Rivière Salée



Martinique



Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique



241 704 € FEDER



2009

L'installation de 1 296 panneaux photovoltaïques cofinancés par le FEDER sur le toit du Palais des Sports de Rivière Salée, a permis de limiter l'émission de gaz à effet de serre, et plus de 100 foyers sont maintenant alimentés en énergies propres. Ce projet ne s'est pas limité à la production d'énergie : il a en effet permis la création d'un véritable laboratoire de recherche pour les équipes du Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique. Celui-ci a notamment pu lancer pour la première fois des études pilotes sur l'énergie solaire sous climat tropical. Le projet permet ainsi de disposer d'une meilleure connaissance de la ressource solaire pour prévoir et améliorer la production d'énergie, et anticiper défaillances et pannes dans toutes les zones tropicales du monde.



« Le co-financement des infrastructures de la centrale photovoltaïque par les Fonds européens permet à notre équipe de recherche d'avoir un terrain d'étude idéal » Laurent BELLEMARE, Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique.

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



Réhabilitation thermique de 53 logements sociaux, et installation du Laboratoire énergétique La Montagnette à Ugine (73)



Rhône-Alpes



OPH D'Ugine



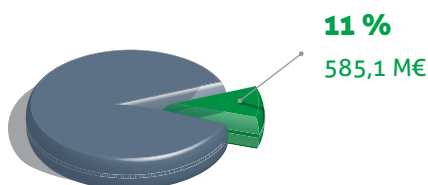
318 000 € FEDER



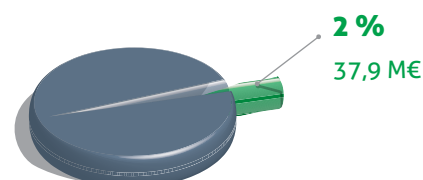
2012

Cette opération de réhabilitation énergétique constitue un dispositif expérimental permettant, sur un même lieu, de tester différentes configurations de rénovation énergétique sur le secteur de la maison individuelle en vue d'atteindre le niveau BBC (Label BBC Effinergie Rénovation). Elle est également intégrée à un projet plus global de laboratoire énergétique ayant pour mission de tester les indicateurs de performance et de suivi. En plus de s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique et de développement durable, le projet intègre ainsi une logique d'évaluation.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Énergie » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Énergie » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Sur la période 2007-2013, près de 5 000 projets ont été soutenus par l'Union européenne dans le domaine de l'énergie. On note en particulier un fort dynamisme des projets d'efficacité énergétique (plus de 2 100 projets), et une forte représentation de l'énergie solaire (plus de 1 700 projets). En moyenne, ce sont donc plus de 750 projets par an qui ont pu être réalisés grâce au soutien de l'Union européenne dans le cadre d'interventions du FEDER, pour un montant moyen par projet de 600 000 euros (coût total), dont 130 000 euros de FEDER.

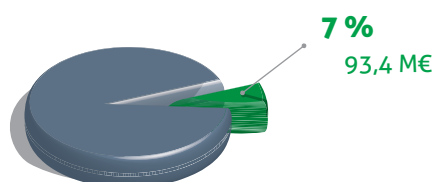
En métropole, 4 678 projets ont été programmés en matière d'énergie. La majorité de ces projets a répondu à des enjeux d'efficacité énergétique (2 069 projets). **Dans les régions ultrapériphériques**, 228 projets ont été soutenus, dont la majorité a porté sur l'énergie renouvelable, notamment solaire (146 projets).

La part de l'enveloppe FEDER consacrée à la thématique « Énergie » s'élève à 11 % pour l'objectif « compétitivité » avec un montant de 595 millions d'euros, et à 2 % pour l'objectif « convergence » avec un montant de 37,9 millions d'euros investis.

Ainsi, dans les régions ultrapériphériques, un peu plus de 18 millions d'euros ont été programmés sur des projets en matière d'énergie solaire. De même, 15,5 millions d'euros ont été consacrés à des projets en matière d'efficacité énergétique.



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Énergie » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Entre 2007-2013, 72 projets réalisés dans le cadre de la CTE relèvent du domaine de l'énergie. Cette thématique a une forte consonance « transnationale » : en effet, plus de la moitié des projets (plus de 55 %) ont été réalisés par des programmes transnationaux, soit près de 12 % de la programmation « transnationale ».

La promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un objectif stratégique du programme Méditerranée : plus de 20 % de l'enveloppe programmée ont été mobilisés dans ce cadre.

Parmi les programmes transfrontaliers, le programme France (Manche) – Angleterre (9 projets) suivi du programme Rhin supérieur (7 projets) réalisent le plus grand nombre de projets sur cette thématique. En effet, chacun de ces programmes comporte un axe prioritaire spécifique relatif au développement durable et mobilisent respectivement 9 % et 10 % de leur enveloppe dans ce cadre, soit 12,7 millions d'euros et près de 5 millions d'euros.

Le soutien moyen du FEDER par projet est relativement élevé (1,3 millions d'euros). Ce soutien est plus élevé pour les projets transnationaux (1,80 millions d'euros) contrairement aux projets transfrontaliers (860 000 euros) et pan-européens (186 000 euros). Le programme transnational Europe du Nord-Ouest, qui dispose de la dotation de FEDER la plus importante sur la période 2007-2013, bénéficie en moyenne de 3,68 millions d'euros de FEDER par projet dans le domaine de l'énergie. Par ailleurs, la thématique énergie est la seconde du programme Méditerranée (en pourcentage de l'enveloppe programmée) ce qui s'explique par une volonté explicite, en cours de programmation, de privilégier des projets stratégiques sur ce thème.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	0,08	1
Deux Mers	0,60	2
France (Manche) – Angleterre	12,74	9
France-Suisse	-	-
France-Wallonie-Flandre	0,35	2
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	1,18	2
Rhin Supérieur (FR/DE)	4,86	7
Sous-total transfrontalier	19,81	23
Espace Atlantique	5,98	8
Europe du Nord-Ouest	29,44	8
Méditerranée (MED)	30,71	16
Sud ouest européen (SUDOE)	5,77	8
Sous-total transnational	71,89	40
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	-
INTERREG IVC	1,67	9
Sous-total pan-européen	1,67	9
TOTAL GÉNÉRAL	93,36	72



FOCUS EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

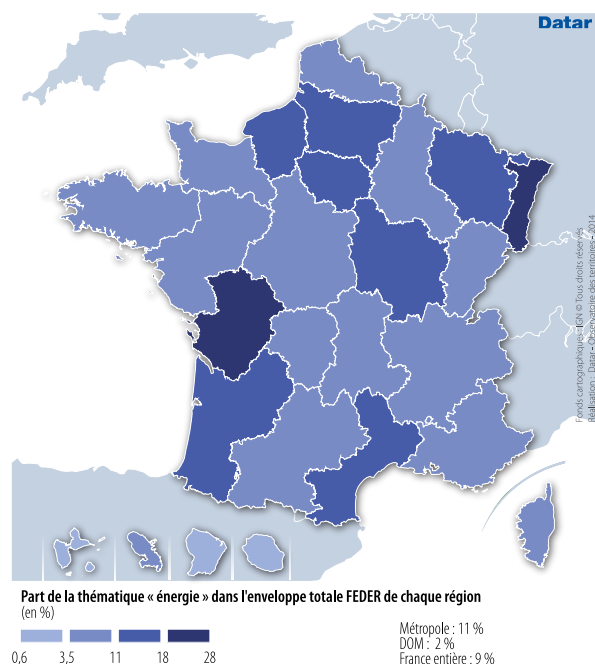
En métropole, les projets en matière d'efficacité énergétique représentent plus de 360 millions d'euros soit plus de 60 % des montants FEDER de la thématique. Cet engouement pour le sujet s'explique d'une part par l'existence dès le début de la programmation de besoins forts en régions en matière de rénovation des logements sociaux, et d'autre part par la modification en 2009 de la réglementation européenne² qui a étendu à la France l'éligibilité des financements en matière d'efficacité énergétique. Notamment, la circulaire du 22 juin 2009 du Ministère du développement durable et de l'aménagement du territoire sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le logement³, a précisé l'encadrement national prévu. Ainsi, la programmation FEDER dans ce domaine a été multipliée par 4 à partir de 2010, passant de 14,3 à plus de 64 millions d'euros FEDER programmés entre 2009 et 2010.

Au 31 juillet 2012, 7 programmes opérationnels ont fait l'objet de révisions de maquettes dans le domaine de l'énergie, le plus souvent en lien avec le soutien aux projets en faveur de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux, rendus éligibles en 2009.

En matière de mobilisation du FEDER dans le champ de l'efficacité énergétique, l'exemple de la région Ile-de-France est remarquable. Au total, en 2012, 14 projets ont été programmés pour un coût total éligible de 40,6 millions d'euros dont 10 millions d'euros de FEDER. Sur les quatorze projets, deux concernent la réhabilitation de chaufferies bois, distribuant en chauffage des logements avec raccordement d'une école située à proximité. Le nombre prévisionnel de logements sociaux concernés par ces 14 projets est de 3 953 soit +263 % par rapport à l'objectif de 1500 logements prévus. La répartition des crédits par département montre une forte concentration dans le département de la Seine-Saint-Denis avec 30,23 % des crédits FEDER programmés, suivie de la Seine et Marne (20,67 %) du Val d'Oise (17,30 %), le Val de Marne (14,47 %) et l'Essonne (14,02 %). Cette répartition s'explique notamment par les projets financés au titre de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux qui se situent pour 23,42 % en Seine-Saint-Denis, 22,02 % dans le Val d'Oise, 20,33 % en Seine et Marne, 19,86 % dans le Val de Marne et 14,37 % dans l'Essonne.

2. RÈGLEMENT (CE) No 397/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 6 mai 2009 modifiant le règlement (CE) no 1080/2006 sur le Fonds européen de développement régional en ce qui concerne l'éligibilité des investissements en efficacité énergétique et en énergies renouvelables dans le secteur du logement
3. Circulaire du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Source : Infocentre PRESAGE, 2014

Dans **2 régions métropolitaines**, plus de 20 % de l'enveloppe FEDER régionale a été consacrée à la thématique « Energie » (en Alsace pour 15,4 millions d'euros et en PACA pour 28,3 millions d'euros). C'est plus que la moyenne nationale, qui se porte à 13 % de l'enveloppe FEDER de chaque région consacrée à la thématique, pour un montant total programmé de 633 millions d'euros.

Dans **les RUP**, le thème de l'énergie a été peu représenté, avec moins de 5 % de chaque programme mobilisé dans ce cadre. En Martinique et à la Réunion, 17 et 15 millions ont été concentrés sur la thématique. Dans la première région, les investissements ont eu pour objectif de répondre à des besoins en matière d'efficacité énergétique (12,5 millions d'euros), tandis qu'à la Réunion, l'énergie solaire a prédominé (13 millions d'euros).

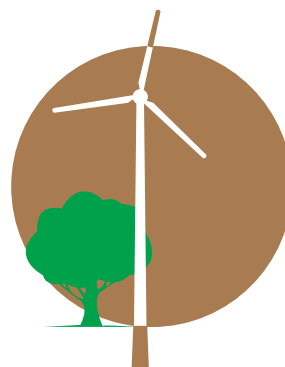
Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	15,41	148
Aquitaine	50,99	215
Auvergne	20,07	162
Basse-Normandie	18,13	132
Bourgogne	30,11	328
Bretagne	20,67	176
Centre	11,09	72
Champagne-Ardenne	15,18	68
Corse	15,89	116
Franche-Comté	12,12	103
Guadeloupe	2,42	11
Guyane	3,40	12
Haute-Normandie	24,61	73
Ile-de-France	18,72	54
Languedoc-Roussillon	29,90	469
Limousin	4,78	103
Lorraine	37,86	283
Martinique	16,84	64
Midi-Pyrénées	29,22	305
Nord-Pas-de-Calais	57,20	289
Pays de la Loire	26,65	498
Picardie	32,87	95
Poitou-Charentes	53,90	704
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26,80	172
Réunion	15,21	142
Rhône-Alpes	29,68	107

ET APRÈS ...

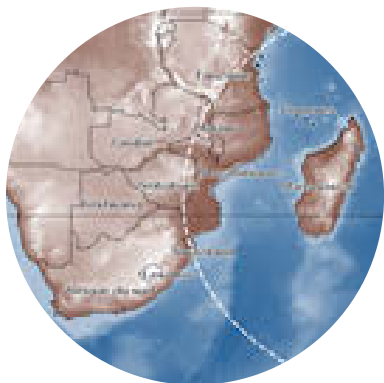
L'énergie sera au cœur de la programmation 2014-2020. En effet, l'objectif thématique 4 (OT 4) visera le « soutien de la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ». Dans ce cadre, des actions destinées à réduire la consommation énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables pourront être mises en place. Ces actions seront renforcées également par l'obligation réglementaire qui pèse sur les Etats membres de consacrer entre 12 et 20 % (selon la catégorie de région) de leur enveloppe FEDER à cet objectif thématique.

ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

La thématique de l'environnement a occupé une place importante dans la programmation 2007-2013, et constitue une priorité pour le FEDER. C'est aussi une thématique particulièrement mobilisée dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne. Ce thème, qui recouvre aussi bien des actions en matière de biodiversité ou de prévention des risques que de promotion des transports publics urbains propres, constitue le point d'entrée principal des régions vers des politiques territoriales de développement durable, priorité majeure de la politique de cohésion. D'autres domaines, tels que la gestion des déchets, la réhabilitation de sites industriels ou la qualité de l'eau (gestion et distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées, etc.), sont également couverts par cette thématique.



QUELQUES RÉALISATIONS



La Station de télédétection de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (SEAS-OI)

 Océan indien

 L'Université de La Réunion, la Région Réunion et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

 5 200 000 € FEDER


 2008-2013

Ce projet a consisté en l'installation d'une station de réception et de traitement d'images satellite haute résolution sur le site de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Pierre. La station permettra aux chercheurs d'accéder à une plateforme d'analyses d'images, de télédétection et d'analyse spatiale gratuitement. Le projet SEAS-OI ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la haute résolution spatiale notamment comme outil d'aide à la décision et à la gestion des territoires terrestres et océaniques de la zone océan indien. Il est un outil collectif à l'usage de toute la région pour parvenir au co-développement durable des îles de la zone océan indien.

Réseau Tortues Marines

 Guadeloupe

 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

 64 624 € FEDER

 2009

L'objectif du projet est de mieux connaître et protéger les tortues marines et de préserver leur habitat. Il est pour cela **nécessaire d'améliorer les connaissances relatives à cette espèce et à son mode de vie. Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre** : un travail de suivi de l'évolution de l'espèce, grâce à l'examen des animaux morts ou blessés et des études scientifiques pointues, l'une sur la génétique et l'autre sur la ponte. Ces dernières ont pu être menées grâce à la mobilisation « Réseau Tortue Marine » qui regroupait tous les acteurs pouvant potentiellement contribuer au sauvetage des tortues (clubs de plongée sous-marine, scientifiques). Le projet comprend également un volet sensibilisation : **des bénévoles interviennent directement auprès du grand public afin de les informer des conséquences des pratiques humaines sur la conservation de l'espèce.**



« L'ONCFS, avec le Réseau Tortues Marines, a développé des actions variées comme le suivi des effectifs de tortues sur les plages et sur les sites d'alimentation, et la sensibilisation du grand public. » Eric DELCROIX - ONCFS Guadeloupe, Chargé de mission « tortues marines »

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



« Préserver dans un premier temps cet environnement naturel en le faisant entrer dans le patrimoine départemental » Christine Jacques - Service patrimoine et acquisitions foncières, Direction de l'aménagement et de l'éducation pour le président du Conseil général et par délégation.

Acquisition de parcelles Natura 2000 par la commune d'Ecuras



Poitou-Charentes



Conseil général de la Charente



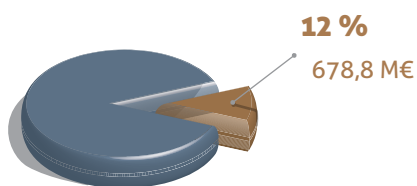
3 750 € FEDER



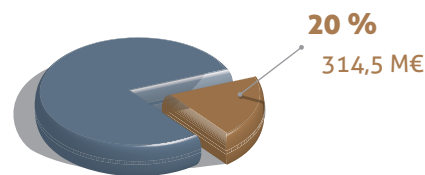
2009

Le centre de plein air du Chambon a pour but de promouvoir, d'encadrer, d'organiser, d'enseigner et d'animer des activités sportives de pleine nature en harmonie avec le milieu naturel. Le label Natura 2000 poursuit le double objectif de préserver à la fois la diversité biologique et le territoire. Le Conseil général de Charente a souhaité acquérir les parcelles de terrain, afin d'une part de préserver des milieux sensibles en zone Natura 2000, et d'autre part, d'améliorer la desserte touristique du centre dans le respect de la biodiversité. La maîtrise foncière de ce site va permettre au département d'assurer une conservation pérenne dans le respect de sa biodiversité et d'empêcher une éventuelle reprise de l'exploitation forestière.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Environnement et prévention des risques » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Environnement et prévention des risques » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

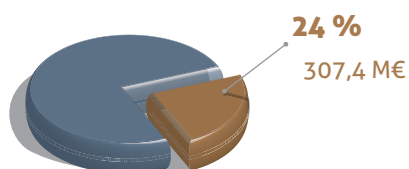
Entre 2007 et 2013, plus de 5 800 projets ont bénéficié du soutien de l'Union européenne via le FEDER sur cette thématique, soit en moyenne plus de 828 projets par an, pour un financement européen allant de 4 000 à 10 millions d'euros. En termes de projets, la promotion de la biodiversité a constitué une priorité **en métropole**, avec 2 342 projets dans ce domaine. La prévention des risques est également largement représentée, avec 1 014 projets réalisés.

Dans les régions ultrapériphériques, les investissements en matière environnementale ont majoritairement porté sur la gestion des déchets (151 projets) et le traitement de l'eau (115 projets). Ces deux domaines constituent en effet des enjeux spécifiques pour les régions ultrapériphériques : si 99 % de la population française en métropole sont raccordés au réseau d'eau potable, environ 5 % ne sont pas directement raccordés dans les Antilles, 15 % en Guyane. Par ailleurs, les RUP souffrent d'un manque d'équipements permettant la gestion des déchets, et les performances de recyclage sont moindres qu'en métropole : en 2012, 62 % des déchets ménagers et assimilés étaient envoyés en centre de stockage, contre 27 % au niveau national.

En métropole, la part de la thématique « environnement et prévention des risques » a représenté 12 % de la programmation FEDER totale, soit 678 millions d'euros. Ce sont principalement des projets en matière de promotion de la biodiversité (187 millions d'euros FEDER environ) et de transports publics urbains propres (164,3 millions d'euros FEDER) qui ont été soutenus. La prévention des risques a également constitué une priorité dans de nombreuses régions métropolitaines, et 113 millions d'euros FEDER ont été investis dans des projets de ce domaine.

Dans les régions ultrapériphériques, 20 % de la programmation FEDER ont été orientés vers cette thématique, pour un montant de 314,5 millions d'euros. La priorité a très largement été le traitement des eaux usées, avec 174 millions d'euros FEDER programmés, soit plus de 50 % des fonds alloués à la thématique environnement. Cette priorisation a permis notamment à ces régions de se mettre en conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.

OBJECTIF COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE



Part de la thématique « Environnement et prévention des risques » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

« L'environnement et la prévention des risques » est une thématique transversale des programmes de coopération territoriale européenne.

Cette thématique est la **deuxième thématique la plus représentée en termes de projets de coopération territoriale européenne réalisés sur la période 2007-2013** et correspond à 18 % de l'ensemble des projets CTE réalisés.

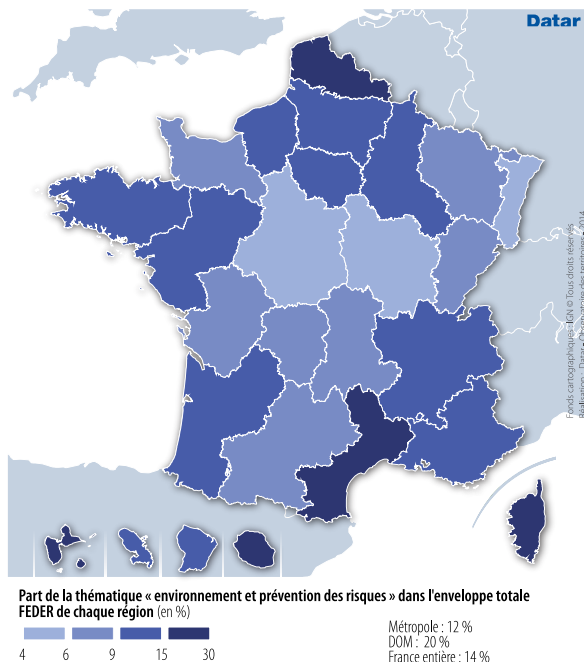
Les programmes ayant réalisé le plus grand nombre de projets dans le cadre de cette thématique sont les programmes France-Wallonie-Flandres (39 projets) et INTERREG IVC (35 projets). L'environnement et la prévention des risques constituent en effet l'une des deux priorités spécifiques du programme INTERREG IVC.

Cette thématique occupe la **première place en termes de montant UE programmé** (24 % de la totalité du FEDER CTE), soit plus de 307 millions d'euros. Elle représente notamment 20 % de l'enveloppe totale programmée dans le cadre des programmes transfrontaliers, 28 % de la programmation « transnationale » et 30 % des crédits mobilisés par le programme INTERREG IVC. On note un soutien plus important du FEDER sur les projets transnationaux qui bénéficient en moyenne de 1,94 millions d'euros de FEDER, pour 1,05 millions d'euros de FEDER en moyenne par projet transfrontalier. En comparaison, les projets INTERREG IVC et Océan indien programmés dans le cadre de cette thématique ont bénéficié d'un soutien européen moyen par projet respectivement de 174 000 euros et 510 000 euros. Le programme Amazonie est le seul pour lequel la thématique « Environnement et prévention des risques » ne figure pas parmi les trois premières thématiques (en part de l'enveloppe programmée).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	1,32	3
Deux Mers	25,42	18
France (Manche) – Angleterre	39,24	22
France-Suisse	3,59	7
France-Wallonie-Flandre	28,99	39
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	14,76	15
Rhin Supérieur (FR/DE)	5,08	8
Sous-total transfrontalier	118,41	112
Espace Atlantique	18,38	25
Europe du Nord-Ouest	110,87	26
Méditerranée (MED)	27,13	19
Sud ouest européen (SUDOE)	20,34	21
Sous-total transnational	176,72	91
Océan Indien	6,12	12
Sous-total Mixte	6,12	12
INTERREG IVC	6,12	35
Sous-total pan-européen	6,12	35
TOTAL GÉNÉRAL	307,37	250



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Source : Infocentre PRESAGE, 2014

En métropole, deux régions ont concentré plus de 20% de leur enveloppe sur des projets environnementaux : en Corse 39,78 millions d'euros de FEDER ont été concentrés sur la thématique, soit plus de 25 % de l'enveloppe FEDER du programme. De même, en Languedoc-Roussillon, 55,2 millions d'euros FEDER ont été mobilisés sur la thématique, soit plus de 23 % de l'enveloppe FEDER. En Corse, les projets ont bénéficié d'un abondement moyen par projet plus important (227 300 euros de FEDER), contre 81 582 euros en Languedoc Roussillon.

Dans les RUP, au moins 10% de chaque enveloppe ont été consacrés à la thématique. Plus particulièrement, 30% de l'enveloppe FEDER de la Guadeloupe et 22% de celle de la Réunion ont été programmés sur la thématique environnement, pour un montant respectif de 109 et 117 millions d'euros FEDER. Dans ces deux régions, la priorité a été la gestion et le traitement de l'eau (75 millions d'euros en Guadeloupe ; 96,6 millions d'euros à la Réunion). A la Réunion, l'accent a également été mis sur la prévention des risques (plus de 15 millions d'euros FEDER), tandis qu'en Guadeloupe, l'accent a porté sur la gestion des déchets (plus de 28 millions d'euros).

Régions	Montant mobilisés sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	3,01	50
Aquitaine		331
Auvergne	14,88	158
Basse-Normandie	10,51	124
Bourgogne	9,55	174
Bretagne	36,48	112
Centre	6,72	272
Champagne-Ardenne	24,07	266
Corse	39,78	175
Franche-Comté	12,67	115
Guadeloupe	109,96	150
Guyane	35,80	91
Haute-Normandie	31,14	78
Ile-de-France	18,42	39
Languedoc-Roussillon	55,23	677
Limousin	8,48	273
Lorraine	19,19	135
Martinique	51,96	167
Midi-Pyrénées	38,47	722
Nord-Pas-de-Calais	125,09	355
Pays de la Loire	31,79	168
Picardie	22,89	240
Poitou-Charentes	16,41	230
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,90	235
Réunion	116,77	111
Rhône-Alpes	39,32	366

ET APRÈS ...

Sur la période 2014-2020, la promotion et protection de l'environnement est distinguée de la prévention et la gestion des risques. Deux objectifs thématiques figurent dans les règlements européens :

Objectif thématique 5 (OT5) : « Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques »

Dans le cadre de cet objectif, des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique ainsi que des actions permettant de garantir la résilience aux catastrophes, et développant des systèmes de gestion des situations de catastrophes seront soutenues.

Objectif thématique 6 (OT6) : « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources »

En matière d'environnement, des actions dans le domaine des déchets et de l'eau pourront être réalisées. Cet objectif thématique recouvre également la protection du patrimoine naturel et culturel, la protection et la restauration de la biodiversité et l'amélioration de l'environnement urbain.

TOURISME

Le secteur du tourisme recouvre en particulier la protection et la valorisation du patrimoine naturel ainsi que l'amélioration des services touristiques. Cette thématique a été soutenue par le FEDER, en revanche, elle n'entre pas dans le champ d'action du fonds social européen.




QUELQUES RÉALISATIONS




ICER - Innovative Concept of Eco-accommodation approach in rural Regions : Public support policies for eco-investors

 INTERREG IVC


 Comité régional de développement touristique d'Auvergne

 1 410 572 € FEDER

 2010-2012

Le tourisme est un vecteur essentiel du développement économique des territoires ruraux, il est en effet source de création d'emplois en milieu rural, de surcroît non délocalisables. Cependant l'investissement touristique en milieu rural est plus difficile à rentabiliser que dans les autres espaces. Ce projet répond à cette problématique en permettant aux collectivités de proposer des politiques publiques ambitieuses et adaptées aux besoins des investisseurs, notamment en termes d'hébergement touristiques, et qui s'inscrivent dans une logique de développement durable. Basé sur l'échange des expériences mis en œuvre dans chaque région partenaire, ce projet doit permettre d'établir des recommandations en termes d'outils financiers, techniques et juridiques et guider les opérations des investisseurs dans le cadre de programmes de développement durable. ICER a donc vocation à s'inscrire dans les enjeux actuels du développement des territoires ruraux européens, en respectant les trois sphères du développement durable, à savoir économique, environnementale et sociale et en les appliquant concrètement aux politiques touristiques locales pour l'hébergement.

Les 2 CAPS

 Nord-Pas-de-Calais

 Conseil général du Pas-de-Calais

 2 800 000 € FEDER

 2012

Cette initiative vise à valoriser les caps Blanc-Nez et Gris-Nez, en favorisant l'accès à un public de plus en plus nombreux, tout en préservant la qualité environnementale et paysagère des sites. Les travaux engagés grâce à l'intervention du FEDER ont permis le transfert de parkings situés en bordure de mer en arrière des sites naturels, l'installation d'une restauration écologique et le paysagement de la route de la corniche. De plus, trois associations d'insertion profitent de ces travaux pour accompagner des personnes en situation de précarité vers l'emploi. Il s'agit donc véritablement d'un projet à dimension environnementale et solidaire au service d'une ambition touristique.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



« Nous avons le souhait d'apporter à l'offre sport et loisirs une activité complémentaire et différente à la fois »

Extrait du site www.niagara-vertical.net.

Les fonds européens investissent pour le développement des activités touristiques et de loisirs à La Réunion



Réunion



Société Niagara Vertical



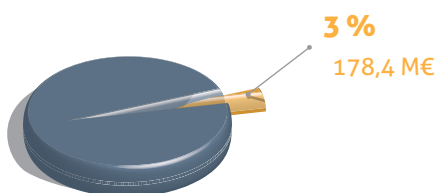
22 062 € FEDER



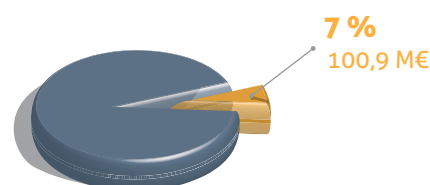
2009

La création d'une via ferrata est un concept original qui allie nature, découverte et sensations. C'est une activité de loisirs à mi-chemin entre la randonnée et l'escalade ; elle est également appelée « randonnée du vertige ». La via ferrata créée par la société Niagara Vertical est située sur un site exceptionnel, dans l'est de l'île de La Réunion, près de la cascade Niagara à Sainte-Suzanne. Grâce au soutien du FEDER, ce projet a permis de diversifier les activités de loisirs sur l'île de La Réunion en contribuant également au rééquilibrage géographique de l'offre touristique. Elle offre aux visiteurs extérieurs, ainsi qu'aux locaux, l'opportunité de découvrir certaines sensations de l'alpinisme.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Tourisme » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Tourisme » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Au cours de la programmation 2007-2013, 1 108 projets au total ont été programmés dans le cadre de cette thématique, soit 158 projets par an, dont le montant moyen est de 250 000 euros de FEDER.

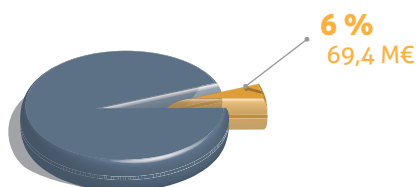
935 projets ont été mis en œuvre **en métropole**, dont plus d'une centaine pour 5 régions (Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes). Dans les **régions ultrapériphériques (RUP)** ce sont 173 projets qui ont été réalisés. On note que parmi les domaines couverts par la thématique « tourisme », les projets ont très largement visé l'amélioration des services touristiques.

La thématique « tourisme » a représenté **3 %** de la programmation du FEDER dans le cadre de l'objectif « compétitivité », et 7 % dans le cadre de l'objectif « convergence », pour un montant respectivement de 178,4 et 100,9 millions d'euros.

L'accent a particulièrement été mis sur l'amélioration des services touristiques, avec 96,2 millions d'euros programmés dans ce domaine **en métropole**, et 88,7 millions d'euros **dans les RUP**. Par ailleurs, une part importante de l'enveloppe consacrée au tourisme a également été programmée dans le cadre de la promotion et la valorisation du patrimoine naturel, en particulier dans les régions métropolitaines (73 millions d'euros environ).



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Tourisme » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif coopération territoriale européenne

Bien qu'elle ne figure pas parmi les thématiques les plus sollicitées en terme de nombre de projets, la thématique « Tourisme » est relativement bien représentée dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne sur la période 2007-2013 et tout particulièrement dans le cadre des programmes transfrontaliers et transnationaux. Elle recoupe souvent des aspects liés à la valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel généralement présent dans les programmes CTE. Les programmes transfrontaliers ont réalisé 52 projets au total (49 millions d'euros) soit une moyenne de 7 projets par programme.

Cette thématique représente 5,52 % du montant total UE programmé toutes thématiques confondues, soit presque autant que la thématique « Société de l'Information ».

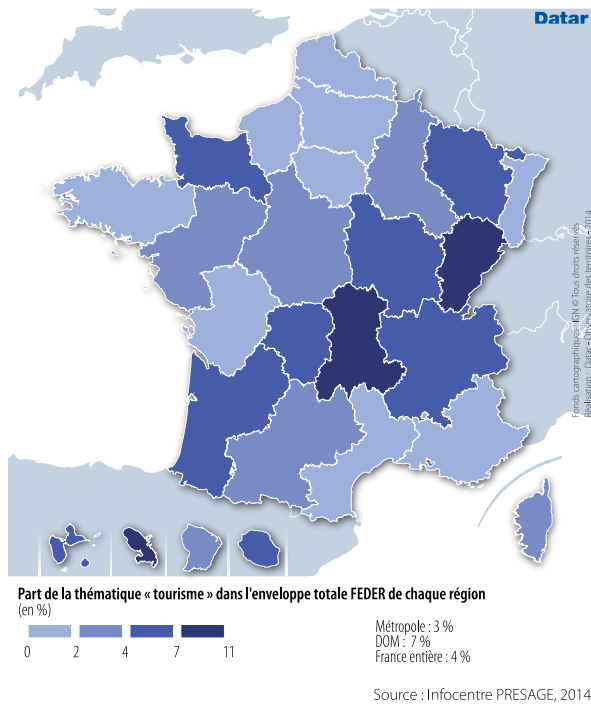
Le programme INTERREG IVC n'a réalisé qu'un seul projet dans cette thématique. En effet, les problématiques liées au développement du tourisme se traitent davantage de manière concrète à l'échelle d'espaces frontaliers ou transnationaux plutôt qu'à l'échelle de toute l'Union européenne. Cette thématique parmi les quatre plus représentée dans deux programmes transfrontaliers (Grande région 15 % de l'enveloppe ; France-Wallonie Flandres 11,5 %). Les acteurs transfrontaliers perçoivent ainsi le tourisme comme un réel moyen de développer leur territoire transfrontalier en dépassant les frontières et en travaillant avec les acteurs du pays voisin dans le cadre d'une approche intégrée. Par ailleurs, les programmes de CTE d'Outre-Mer n'ont pas réalisé de projets alors que la thématique du tourisme est dominante dans ces territoires.

Le montant UE moyen par projet de CTE s'élève à 969 000 euros. Ce chiffre est notamment représentatif du soutien moyen des projets transfrontaliers (942 000 euros par projet) et transnationaux (670 000 euros).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	-	9
Deux Mers	11,85	4
France (Manche) – Angleterre	7,14	7
France-Suisse	1,56	19
France-Wallonie-Flandre	16,15	10
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	11,53	3
Rhin Supérieur (FR/DE)	0,77	52
Sous-total transfrontalier	49,01	17
Espace Atlantique	5,81	1
Europe du Nord-Ouest	1,62	8
Méditerranée (MED)	9,11	4
Sud ouest européen (SUDOE)	3,56	30
Sous-total transnational	20,10	
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	1
INTERREG IVC	0,33	1
Sous-total pan-européen	0,33	83
TOTAL GÉNÉRAL	80,48	76



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Avec une part nationale de 4 % de la programmation FEDER, le thème du tourisme n'est pas au cœur des priorités d'intervention des fonds européens, tant en métropole qu'en outre-mer.

Néanmoins, on note **deux régions** dans lesquelles plus de 10 % de l'enveloppe FEDER ont été programmés dans le cadre de cette thématique (Auvergne, avec 75 projets pour un total de 20,25 millions d'euros FEDER ; Martinique, avec 85 projets pour un total de 41,41 millions d'euros FEDER).

Par ailleurs, si dans les régions Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées et PACA une enveloppe moindre a été consacrée à la thématique, on constate toutefois que plus de 100 projets ont été réalisés dans chacune de ces régions grâce au soutien du FEDER.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	0,71	3
Aquitaine	23,69	73
Auvergne	20,25	75
Basse-Normandie	10,03	1
Bourgogne	11,36	46
Bretagne	3,26	16
Centre	5,76	136
Champagne-Ardenne	5,87	20
Corse	4,85	5
Franche-Comté	11,52	71
Guadeloupe	23,79	34
Guyane	8,51	23
Haute-Normandie	-	
Ile-de-France	0,51	3
Languedoc-Roussillon	-	
Limousin	5,89	15
Lorraine	14,04	101
Martinique	41,41	85
Midi-Pyrénées	12,91	118
Nord-Pas-de-Calais	-	
Pays de la Loire	8,11	22
Picardie	-	
Poitou-Charentes	-	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,04	104
Réunion	27,22	31
Rhône-Alpes	22,61	126

ET APRÈS ...

Le soutien du tourisme en tant que tel ne constitue pas une priorité d'investissement des fonds européens sur la période 2014-2020. Toutefois, certains projets à portée touristique pourraient être financés dans le cadre de l'un des 11 objectifs thématiques : dans le cadre de projets visant la promotion et la protection du patrimoine naturel et culturel, pour l'objectif thématique 6 (OT6) ; des projets soutenant l'utilisation d'applications numériques comme l'e-tourisme, pour l'objectif thématique 2 (OT2).

CULTURE

Le secteur culturel a été soutenu par le FEDER sur la période 2007-2013. Cette thématique n'entre pas dans le champ d'action du fonds social européen. Le financement d'infrastructures culturelles dans le cadre de la politique de cohésion est intervenu en particulier dans le cadre de « grands projets ». C'est le cas par exemple du financement de l'implantation du Louvres à Lens.

De manière générale, le thème « culture » recouvre des projets relatifs à la protection et la préservation du patrimoine culturel (dont les musées ou la rénovation de monuments historiques par exemple), le développement d'infrastructures culturelles comme des salles de musiques, des équipements de spectacle vivant, des bibliothèques, etc. Enfin, l'amélioration des services culturels est également visée (e-culture notamment).



QUELQUES RÉALISATIONS



Chemin de la mémoire : sur les traces de la bataille des frontières d'août 1914



Grande Région - Virton (Belgique)



Administration communale de Virton (Belgique)



1 000 000 € FEDER



2013-2014

La bataille des frontières désigne la série d'affrontements entre les troupes allemandes et franco-britanniques le long des frontières franco-belge et franco-allemande, entre le 7 et le 23 août 1914, suite à l'invasion du Luxembourg et de la Belgique par l'armée allemande. Des collectivités locales et associations belges et françaises, animées du même devoir de mémoire en cette année de centenaire, ont pris l'engagement d'identifier un parcours mettant en valeur cet épisode méconnu de la Première Guerre Mondiale. Dans ce cadre, de nombreux outils ponctuels et pérennes seront proposés au grand public comme l'inauguration d'une promenade retraçant le cheminement de la Bataille des frontières et la participation commune aux Journées du patrimoine. Un des objectifs du projet est que les événements relatifs à la bataille des frontières du mois d'août 1914 servent de trait d'union entre les deux zones belges et françaises concernées. L'idée est donc d'impliquer la population et les personnes ressources pour développer diverses manifestations ayant ce cheminement comme fil conducteur.

Aménagement d'une halle couverte à vocation événementielle et culturelle sur la commune de Saint-Pantaléon de Larche



Limousin



Communauté de communes Vézère Causse



212 600 € FEDER



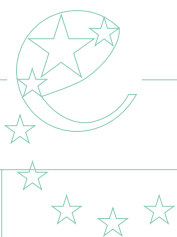
2010

A proximité des axes autoroutiers, la Communauté de communes Vézère Causse regroupe 8500 habitants sur 6 communes. Pour renforcer l'attractivité de son territoire, cette communauté de communes a misé sur la valorisation de son patrimoine. Elle a ainsi décidé de relier 5 anciennes granges sous une même toiture : une solution originale, qui permet de valoriser le patrimoine bâti tout en offrant un espace d'une surface considérable pour la communauté de communes. La capacité d'accueil de la halle permet à la commune d'accueillir des manifestations d'envergure, sportives ou culturelles, à l'image des nombreux festivals qui se déroulent dans la région tous les étés. Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 1000m², peut être utilisé par les producteurs locaux en tant que vitrine d'exposition. L'environnement et le développement durable ont été pris en considération dans ce projet grâce à l'aménagement de pistes cyclables et piétonnes aux alentours et l'installation d'équipements permettant de réduire la consommation d'énergie.



« Le soutien financier du FEDER a eu un rôle déterminant dans la réalisation de ce projet »
Jean-Jacques DELPECH - Communauté de communes Vézère-Causse.

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



Cirque contemporain



Massif Central



Derrière Le Hublot (Midi-Pyrénées), Sirque (Limousin),
Théâtre de Cusset (Auvergne), Verrerie d'Alès en
Cévennes (Languedoc-Roussillon)



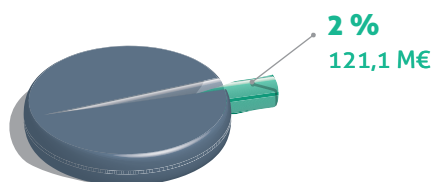
404 461 € FEDER



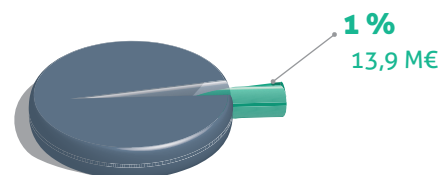
2011

Ce projet a pour objectif de mettre en réseau des structures dont la mission est de développer la création et la diffusion du cirque contemporain, et de sensibiliser les publics à cette discipline. Il vise également à développer et maintenir une offre culturelle de qualité dans les territoires ruraux du Massif central et à renforcer l'attractivité de ce territoire. Pour cela, chaque territoire régional partenaire s'engage à accueillir au moins 3 compagnies de cirque pendant la durée du programme (environ 2 ans) et à leur donner les moyens de présenter leurs spectacles.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Culture » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Culture » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

La thématique « culture » a représenté 2 % de la programmation du FEDER **en métropole**, soit un montant de 121,1 millions d'euros. Dans les **RUP**, cette thématique a été particulièrement peu mobilisée (1 % de la programmation FEDER, soit 13,9 millions d'euros), ce qui s'explique notamment par la volonté dans ces régions de concentrer une part significative du FEDER sur des thématiques répondant à des besoins plus spécifiques (en matière environnementale par exemple).

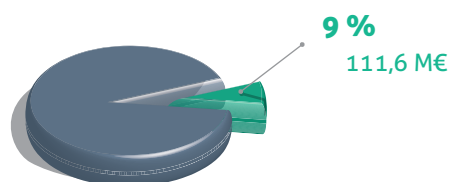
En montants financiers, c'est le développement d'infrastructures culturelles qui a mobilisé le plus de crédits : 75 projets ont été réalisés dans ce cadre pour 85 millions d'euros (soit 64 % de la thématique) à hauteur de 1,14 millions d'euros en moyenne par projet.

Les 26 % restant programmés sur la thématique ont permis de financer 239 projets, soit un montant moyen par projet de 200 000 euros, beaucoup moins que pour les infrastructures culturelles. Ces chiffres s'expliquent principalement par la réalisation du projet du Louvre-Lens, programmé en 2012 pour un peu plus de 35 millions d'euros FEDER.

Au total, l'Union européenne a soutenu la réalisation de 314 projets culturels sur la période 2007-2013 dont 284 réalisés **en métropole**, pour un montant moyen par projet de 400 000 euros. Ceux-ci ont majoritairement eu vocation à protéger et préserver le patrimoine culturel, tant en métropole que dans les **régions ultra périphériques (RUP)**. A l'inverse, l'amélioration des services culturels a mobilisé peu de crédits et un nombre de projets restreint (59 projets).



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Culture » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Après les thématiques « Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise » et « Environnement et prévention des risques », la thématique « Culture » est la troisième la plus représentée dans la CTE, en nombre de projets réalisés. La thématique représente 9 % du montant total UE programmé, toutes thématiques confondues, soit presque autant que la thématique « Energie ».

Avec 133 projets transfrontaliers, 17 projets transnationaux et 30 par le programme Océan Indien, la culture apparaît incontestablement comme une **priorité transfrontalière** sur la période 2007-2013. En effet, la culture est la thématique la plus représentée (en montants UE) dans trois programmes transfrontaliers : Amazonie, 30 % de l'enveloppe, France Wallonie Flandres et Deux mers, 21 % de chaque enveloppe.

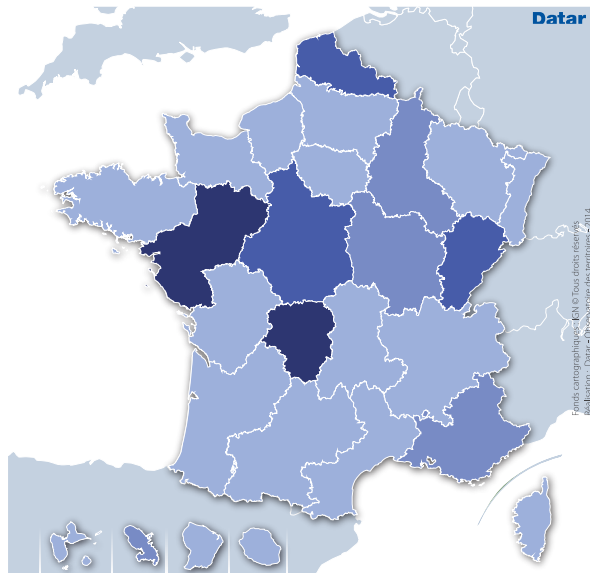
Ces constats s'expliquent par la dimension locale extrêmement forte de la culture et de sa capacité, dans un contexte transfrontalier, à cimenter ou à développer le sentiment d'appartenance à un même espace de vie. Sur de plus vastes espaces tels certains programmes transnationaux, cette dimension recoupe également une référence identitaire sans doute moins forte mais néanmoins présente (« identité » atlantique, alpine, méditerranéenne).

Pour les projets de coopération territoriale européenne, le soutien moyen du FEDER par projet est de 610 000 euros environ. Les programmes transfrontaliers et transnationaux ont un montant moyen par projet quasiment équivalent (respectivement 716 000 euros et 710 000 euros). En revanche, ce montant moyen est de 133 000 euros environ pour le programme Océan indien et 162 000 euros environ pour le programme INTERREG IVC, ce qui est relativement faible.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	3,02	4
Deux Mers	27,15	14
France (Manche) – Angleterre	22,17	26
France-Suisse	2,08	7
France-Wallonie-Flandre	29,15	42
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	8,26	32
Rhin Supérieur (FR/DE)	3,41	8
Sous-total transfrontalier	95,24	133
Espace Atlantique	2,85	10
Europe du Nord-Ouest	4,01	2
Méditerranée (MED)	3,83	3
Sud ouest européen (SUDOE)	1,37	2
Sous-total transnational	12,06	17
Océan Indien	4,01	30
Sous-total Mixte	4,01	30
INTERREG IVC	0,33	2
Sous-total pan-européen	0,33	2
TOTAL GÉNÉRAL	111,63	182



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « culture » dans l'enveloppe totale FEDER de chaque région (en %)



Métropole : 2 %
DOM : 1 %
France entière : 2 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

Une seule région **métropolitaine** a concentré plus de 10% de son enveloppe FEDER sur la thématique Culture (Limousin, avec 11,4 % précisément, pour un montant de 12,38 millions d'euros). En montants, c'est en Nord-Pas-de-Calais et en Pays de la Loire que la thématique a été la plus représentée (35,03 millions d'euros pour la première région précitée, ce qui correspond toutefois à un projet unique, l'implantation du Louvres à Lens ; 26,94 millions d'euros pour la seconde, avec 50 projets réalisés).

En outre-mer, la thématique a représenté moins de 1% des enveloppes de 3 régions, et un peu plus de 2% en Martinique, avec 9 millions d'euros attribués à des projets culturels.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	-	-
Aquitaine	-	-
Auvergne	2,27	20
Basse-Normandie	-	-
Bourgogne	5,11	23
Bretagne	-	-
Centre	8,46	12
Champagne-Ardenne	4,92	16
Corse	0,69	3
Franche-Comté	8,11	17
Guadeloupe	0,60	2
Guyane	0,19	1
Haute-Normandie	0,80	1
Ile-de-France	0,44	2
Languedoc-Roussillon	-	-
Limousin	12,38	23
Lorraine	-	-
Martinique	9,79	14
Midi-Pyrénées	0,17	1
Nord-Pas-de-Calais	35,03	1
Pays de la Loire	26,94	50
Picardie	-	-
Poitou-Charentes	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,25	40
Réunion	3,31	13
Rhône-Alpes	4,37	75

ET APRÈS ...

Pour la période 2014-2020, le secteur de la culture pourra être soutenu dans le cadre des différents objectifs thématiques (innovation culturelle dans le cadre de l'objectif thématique 1 (OT1), e-culture dans le cadre de l'objectif thématique 2 (OT2) sur les technologies de l'information et de la communication, promotion et développement du patrimoine culturel et paysager dans le cadre de l'objectif thématique 6 (OT6) sur la préservation de l'environnement, etc.).

RÉHABILITATION URBAINE / RURALE

La thématique « réhabilitation urbaine et rurale » recouvre la réalisation de projets intégrés dans le cadre notamment de restructuration des quartiers prioritaires : logements, requalification d'espaces publics, etc. Cette thématique a été financée principalement par du FEDER. Toutefois, dans les régions ultrapériphériques, le FSE est intervenu en complément sur certains projets.



QUELQUES RÉALISATIONS



« Il est évident que la qualité d'un lieu joue un rôle important en tant que moteur de performance économique d'une région. »
Stratégie économique régionale pour Yorkshire & Humber: Yorkshire Forward 2006

VALUE - Valuing Attractive Landscapes in the Urban Economy



Europe du Nord-Ouest



South Yorkshire Forest Partnership
Sheffield City Council, Royaume-Uni



3 620 785 € FEDER



2008-2012

Les infrastructures vertes² sont des éléments précieux de notre économie urbaine. Cependant, à mesure que l'urbanisation se développe, de plus en plus d'espaces verts urbains, tant publics que privés, sont réduits au profit de développements commerciaux ou de logements. C'est pour pallier cette problématique que le projet VALUE a été mis en place. Ce partenariat européen a pour objectifs, d'une part, de démontrer la valeur économique des infrastructures vertes à l'échelle de la ville et de la région et, d'autre part, de maximiser les bénéfices en termes de compétitivité de ces investissements « verts ». Des outils d'évaluation économique et des projets pilotes ont été développés pour accompagner les autorités locales dans cette mission. L'objectif des neuf partenaires du projet VALUE est donc de faire prendre conscience aux collectivités des bénéfices en termes de vitalité économique et de prospérité pouvant découler d'infrastructures vertes de qualité.

Une place publique animée pour le quartier des Sénardes à Troyes



Champagne-Ardenne



Ville de Troyes



245 501 € FEDER



2010

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, une nouvelle place publique du quartier des Sénardes a vu le jour grâce au FEDER. Elle a été réalisée dans un esprit de place de village animée et productive de lien social de proximité. Cette place est entourée par des équipements publics structurants et fédérateurs qui en font un site ressource du quartier. La réalisation d'une maison de quartier, équipement à vocation sociale et culturelle, s'inscrit dans cette démarche globale de requalification. Elle regroupe plus de 600m² de surface utile regroupant un guichet unique et une plate-forme de services publics, le lieu d'activité du centre social, des salles d'activités polyvalentes, des locaux pour la protection maternelle et infantile et un espace multimédia.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013

2. L'infrastructure verte peut être définie comme un réseau d'espaces verts multifonctionnels composés de parcs, cours d'eau, arbres et forêts nécessaires pour maintenir une qualité de vie élevée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos villes et villages.



Parc immobilier dédié à la filière de l'écoconstruction



Ile-de-France



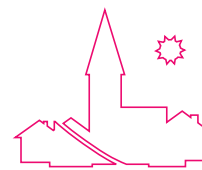
1 405 099 € FEDER



Communauté d'agglomération des deux rives de la Seine



2010



La Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS) a entrepris un vaste plan d'actions visant à positionner le territoire des 2 Rives de Seine comme fer de lance du nouveau pôle écoconstruction lancé par le Projet Urbain Intégré Seine Aval. La CA2RS souhaite en effet impulser la dynamique du futur Ecopôle, qui sera une zone d'activité dédiée aux activités industrielles de l'écoconstruction en connexion directe avec la voie fluviale. Dans ce cadre, un parc immobilier dédié aux acteurs économiques de la filière a été mis en service. Ce Parc de l'écoconstruction dénommé « Fabrique 21 » répond à plusieurs enjeux. D'une part, en faire un lieu privilégié du savoir-faire et du « faire-faire » dans le but de valoriser et donner accès à tous les métiers et services de l'habitat durable. D'autre part, il s'agit de démontrer qu'il est possible de mener un projet de construction de parc immobilier mixte, en intégrant un maximum de préoccupations environnementales. Enfin, ce parc permet de créer un lieu unique en Île-de-France, regroupant sur un même site des sociétés œuvrant toutes autour de l'acte de construire ou rénover l'habitat dans une démarche de développement durable. Cette opération vise également, plus globalement, à remédier aux difficultés structurelles du territoire, à développer l'emploi et à renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises, en privilégiant le développement de filières spécifiques (éco-industries, écoconstruction et efficacité énergétique, mécatroniques) et d'activités tertiaires liées à l'industrie, à l'économie de la connaissance et aux TIC.

En complément de cette thématique la politique européenne de cohésion 2007-2013 a développé un volet urbain spécifique venant en soutien aux quartiers en difficulté en agissant à l'échelle de l'agglomération :

- En référence à l'article 8 du règlement FEDER, le cadre de référence stratégique national des programmes de la politique européenne de cohésion économique et sociale comportait un chapitre spécifiquement consacré aux territoires urbains, en particulier ceux les plus en difficulté. Il invitait les préfets de région à financer des projets portés par des agglomérations ou des villes engagées dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), en donnant la priorité aux démarches participatives et relevant d'une stratégie

globale de réintégration des quartiers en difficulté et de leurs habitants dans la dynamique globale de développement du territoire. Les autorités de gestion ont été invitées à procéder à cette sélection par des appels à projets dont le cahier des charges a été élaboré au niveau régional par les SGAR en collaboration étroite avec les conseils régionaux.

- En dehors de ce volet urbain identifié des programmes, ceux-ci affichent des priorités d'interventions thématiques qui peuvent également contribuer à l'intégration des quartiers dans les villes dans les domaines des transports urbains durables, de l'efficacité énergétique, du soutien aux PME ou de la réhabilitation des friches industrielles.

Mobilo'web, un dispositif de développement des usages du multimédia



Projet urbain intégré (Grenoble)



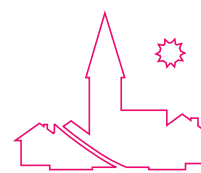
Grenoble Alpes Métropole



40 000 €/an) FEDER

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, une nouvelle place publique du quartier des Sénardes a vu le jour grâce au FEDER. Elle a été réalisée dans Mobilo'web est un projet multimédia mené par Grenoble Alpes Métropole. Intervenant depuis 2006 sur les communes de Grenoble, Seyssinet-Pariset, Pont-de-Claix, Echirolles, Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux, il est aujourd'hui élargi à l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération.



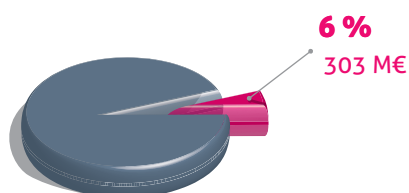


Confié à l'association Impact/UMIJ, le Mobilo'web se compose d'une unité mobile multimédia, équipée d'ordinateurs portables, et d'un portail Internet. C'est un service mutualisé qui permet de répondre à l'enjeu de la fracture numérique en se concentrant sur les usages plutôt que sur les infrastructures : il vise ainsi à ce que chacun puisse s'approprier les outils informatiques quel que soit son âge, sa classe sociale ou son quartier d'habitation. Mobilo'web va à la rencontre de ceux qui n'ont pas ou peu accès à la société de l'information (jeunes, personnes âgées, adultes en insertion sociale et professionnelle, groupes d'alphabétisation...).

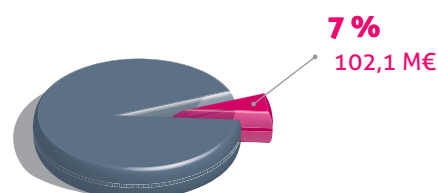
Mobilo'web a été conçu pour s'intégrer à des projets développés sur le territoire. Il peut notamment s'agir de l'Internet de rue dans le quartier Mistral à Grenoble, de la mise en place d'un blog avec des personnes âgées en grande dépendance à Échirolles, ou encore de la réalisation d'un diaporama sur une action humanitaire en direction du Maroc, à Pont-de-Claix.

En 2011, 17 projets représentant 200 demi-journées d'intervention ont bénéficié à plus de 410 personnes.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Réhabilitation urbaine / rurale » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Réhabilitation urbaine / rurale » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Le fonds social européen est intervenu sur cette thématique dans le cadre de 6 projets, réalisés en Guadeloupe. Le FEDER en revanche est intervenu de manière plus importante dans le cadre de cette thématique : 1 114 projets ont été réalisés entre 2007 et 2013 dans le cadre de la réhabilitation urbaine ou rurale, soit 160 projets par an environ, pour un soutien moyen du FEDER par projet de 360 000 euros. **En métropole**, le montant moyen des 997 projets soutenus est 2,5 fois moins important que dans les **régions périphériques** (300 000 euros FEDER en moyenne pour chacun des 997 projets métropolitains, contre 846 000 euros pour les 117 projets en outre-mer).

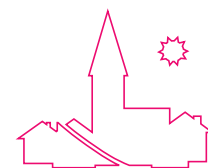
En métropole, la thématique de réhabilitation urbaine/rurale a représenté 6% de la programmation FEDER totale sur la période 2007-2013 **en métropole**, soit 303 millions d'euros. Dans les **régions ultrapériphériques**, 7% des montants FEDER ont été mobilisés dans ce cadre, soit 102,1 millions d'euros environ.

S'agissant plus particulièrement de la réhabilitation urbaine et notamment du volet urbain, le volet urbain du FEDER s'élevait sur 2007-2013 à environ 535 millions d'euros et a permis la mise en œuvre de **65 projets urbains intégrés (PUI)** dans 19 régions (15 régions métropolitaines et 4 DOM). L'analyse a révélé un large spectre d'interventions du volet urbain (activités économiques, aménagement urbain, environnement, emploi, équipements et services de proximité, etc.) et un effet levier supérieur à ceux des autres projets développés dans les programmes régionaux relevant de la politique de cohésion : **1 euro de FEDER a généré environ 2,25 euros de dépenses publiques.**

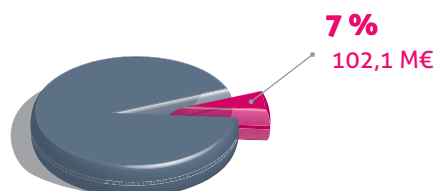
Au-delà des mesures spécifiques dédiées aux PUI, les programmes opérationnels FEDER ont contribué aussi au développement urbain au sens large à travers des interventions à hauteur d'environ 500 millions d'euros (montants programmés début 2012).

Il est estimé que la programmation 2007-2013 a, au total, **mobilisé plus d'1 milliard d'euros de FEDER** qui ont été consacrés à la cohésion sociale et à l'amélioration de l'attractivité des zones urbaines.

http://www.europe-urbain.fr/index.php/documentation/item/la-dimension-urbaine-de-la-politique-europeenne-de-cohesion-2007-2013-analyse-de-la-contribution-des-po-au-developpement-des-territoires-urbains?category_id=16



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Réhabilitation urbaine / rurale » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Sur la période 2007-2013, 41 projets ont été réalisés dans le cadre de la réhabilitation urbaine et rurale, soit 3 % de l'enveloppe totale sur l'objectif de coopération territoriale européenne pour un montant de 35 millions d'euros environ.

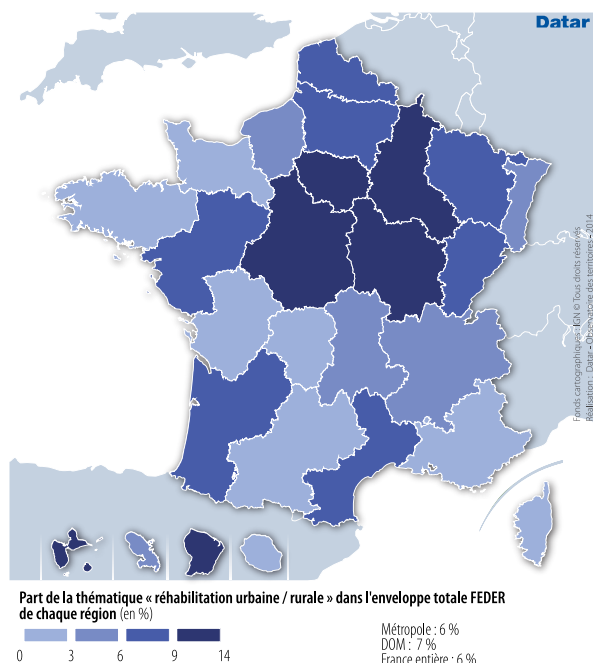
La thématique n'est pas du tout représentée, en France, dans les programmes Amazonie, Deux mers, Rhin supérieur et INTERREG IVC : il ne s'agit en effet pas d'une priorité pour ces programmes.

Pour les projets de coopération territoriale européenne, le soutien moyen du FEDER par projet sur cette thématique est de 850 000 euros. Ce montant est particulièrement élevé pour les projets du programme Europe du Nord-Ouest (2,8 millions d'euros environ par projet), à l'inverse des projets du programme Océan Indien, qui bénéficient d'un soutien moyen du FEDER de 180 000 euros. La thématique représente 6% de ce programme qui comptabilise le plus grand nombre de réalisations, avec 10 projets soit presque autant que la totalité des projets transnationaux (12 projets, entre 2 et 4 par programme transnational). Dans le cadre des programmes transfrontaliers, le programme France-Wallonie-Flandre a réalisé 9 projets, soit près de la moitié des projets transfrontaliers.

Par ailleurs, il convient de noter que le programme d'échange entre villes européennes URBACT contribue notamment à cette thématique (voir fiche de présentation générale).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie		
Deux Mers		
France (Manche) – Angleterre	3,77	1
France-Suisse	2,04	5
France-Wallonie-Flandre	7,26	9
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	2,83	4
Rhin Supérieur (FR/DE)		
Sous-total transfrontalier	15,90	19
Espace Atlantique	1,67	4
Europe du Nord-Ouest	11,15	4
Méditerranée (MED)	2,45	2
Sud ouest européen (SUDOE)	1,97	2
Sous-total transnational	17,24	12
Océan Indien	1,83	10
Sous-total Mixte	1,83	10
INTERREG IVC		
Sous-total pan-européen		
TOTAL GÉNÉRAL	34,96	41

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



6 régions (dont deux RUP) ont mobilisé plus de 10 % de leur enveloppe FEDER dans le cadre de la thématique réhabilitation urbaine ou rurale (Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Guadeloupe, Guyane).

En termes de projets, c'est en Rhône-Alpes, en Picardie et en Aquitaine que la thématique a été la plus sollicitée, avec respectivement, 114, 116 et 110 projets. En **Nord-Pas-de-Calais**, 41 projets ont été financés dans le cadre de cette thématique et ont mobilisé 55,36 millions d'euros de FEDER.

ET APRÈS ...

La question urbaine (réhabilitation notamment) sera particulièrement prégnante dans la programmation 2014-2020 : en effet, le règlement européen FEDER impose à chaque Etat membre de mobiliser un minimum de 5 % de leur enveloppe FEDER nationale pour soutenir des stratégies urbaines intégrées.

Au niveau national, la politique de la ville « nouvelle génération » constitue une composante majeure du développement urbain intégré et durable pour la période 2014-2020. A ce titre, les programmes opérationnels qui seront gérés par les conseils régionaux inscriront un volet politique de la ville FEDER-FSE représentant au minimum 10 % de l'enveloppe globale de ces programmes³.

L'objectif global de 10 % sera modulé en fonction de l'importance du fait urbain et des disparités socio-urbaines observées dans chacune des régions. Ces FESI seront prioritairement fléchés en direction des établissements de coopération intercommunale (EPCI) abritant les quartiers prioritaires, tels qu'ils résulteront de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. En complément, la part FSE emploi-inclusion sociale qui sera gérée par l'Etat et déléguée pour partie aux Conseils généraux viendra soutenir ces démarches intégrées à hauteur de 10 % de l'enveloppe globale du programme national FSE.⁴

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	3,33	6
Aquitaine	26,62	110
Auvergne	6,51	73
Basse-Normandie	3,45	14
Bourgogne	20,70	43
Bretagne	-	
Centre	23,04	62
Champagne-Ardenne	18,52	81
Corse	2,73	5
Franche-Comté	12,34	50
Guadeloupe	37,59	27
Guyane	31,38	27
Haute-Normandie	8,95	15
Ile-de-France	19,73	31
Languedoc-Roussillon	17,94	62
Limousin	0,57	1
Lorraine	20,35	78
Martinique	22,05	56
Midi-Pyrénées	-	
Nord-Pas-de-Calais	55,36	41
Pays de la Loire	24,73	56
Picardie	13,24	116
Poitou-Charentes	-	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,45	42
Réunion	11,10	13
Rhône-Alpes	18,15	114

3. Conformément à la convention cadre signée le 13 février 2013 signée entre Ministre délégué en charge de la ville et l'Association des régions de France (ARF).

4. Cet engagement est confirmé par la convention cadre signée le 11 octobre 2013 entre le Ministre délégué en charge de la ville et l'Association des départements de France (ADP).

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS, DES ENTREPRISES ET DES CHEFS D'ENTREPRISES



La thématique « augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises » constitue une priorité forte pour le FSE. Le FEDER a été mobilisé sur la thématique, à la marge et uniquement en métropole. Cette thématique recouvre des activités de conception et diffusion de modes d'organisation du travail novateurs et plus productifs, de développement de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises, ou encore de développement de services spécifiques pour l'emploi.

QUELQUES RÉALISATIONS



Établissement transfrontalier de formation et de recherche sanitaire et sociale



Espagne, France, Andorre POCTEFA



Université de Gérone



2 266 111 € FEDER



2009-2012

Le projet réunit quatre partenaires : l'Université de Gérone, l'Université de Perpignan Via Domitia, l'Institut Régional du Travail Social et l'Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmier de l'Hôpital de Perpignan. Il a pour but de proposer des formations, d'accompagner la recherche et de constituer un pôle d'expertise dans les domaines de l'intervention sociale et socio sanitaire. L'objectif du projet est de construire un dispositif de formation et de recherche cohérent et innovant à l'échelle de l'espace transfrontalier. Il se structure autour de deux axes principaux : d'une part, le renforcement de l'intégration transfrontalière sur le plan des activités économiques, de l'innovation et des ressources humaines, et d'autre part, l'amélioration de la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration du territoire et du développement durable.

Formation continue des actifs de l'artisanat



Corse



Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse



74 776 € FSE



2008

Ce projet a pour vocation de contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques par le développement des compétences et l'amélioration de leur qualification. Le FSE en Corse facilite l'accès à la formation des salariés qui en sont le plus éloignés, notamment dans les PME/PMI et TPE. En effet, le FSE répond aux besoins en formations techniques des entreprises artisanales, de leurs exploitants et salariés, afin que l'ensemble de ces acteurs puisse anticiper et s'adapter aux mutations rapides des marchés, des technologies, des normes de sécurité et de qualité. Les bénéficiaires cibles de cette action, sont les salariés et les actifs indépendants de plus de 45 ans dont la qualification est obsolète et/ou les salariés et les actifs indépendants de bas niveau de qualification.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



Programme d'actions de formation collectives des associations Lorraines de la branche de l'aide à domicile



Lorraine



Uniformation



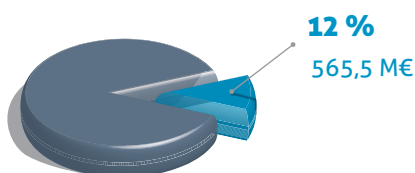
246 283 € FSE



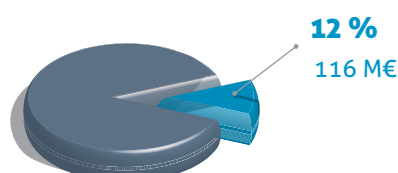
2013

Face à l'allongement de la durée de vie et à l'évolution du contexte juridique (cf. loi de 2005 sur le handicap), le secteur de l'aide à domicile est particulièrement appelé à se développer et à offrir aux usagers des compétences accrues dans le secteur de l'aide sanitaire et sociale. C'est dans l'objectif de répondre à ces nouveaux enjeux que ce projet FSE vise à mettre à disposition des usagers (personnes âgées et/ou handicapées, etc.) des personnels plus nombreux, mieux qualifiés et plus professionnels auprès pour les aider dans les tâches et activités de la vie quotidienne et leur permettre de se maintenir dans leur milieu habituel.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Sur la période 2007-2013, le FEDER est intervenu pour soutenir des projets visant à augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises, mais uniquement **en métropole**, avec 95 projets réalisés, pour un montant moyen de 224 000 euros FEDER.

Le FSE en revanche est intervenu prioritairement sur cette thématique, puisque l'axe 1 du PO National FSE 2007-2013 est consacré à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques. Ce sont ainsi 3 504 projets qui ont été soutenus par le FSE **en métropole**, soit près de 500 projets par an, pour un montant pouvant aller jusqu'à plus de 7 millions d'euros (pour des projets mis en place dans le cadre du volet national du programme FSE par exemple). Parmi ces projets, plus de 2 100 concernaient des réalisations dans le cadre de formations et services dans les entreprises visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés, l'encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation.

Dans les **régions ultrapériphériques**, 486 projets ont été soutenus par l'Union européenne, notamment en matière de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprises.

Au total, le FSE a soutenu la réalisation de 4 024 projets sur la période 2007-2013, soit 574 projets programmés chaque année, et 1,3 millions de participants² depuis le début de la programmation.

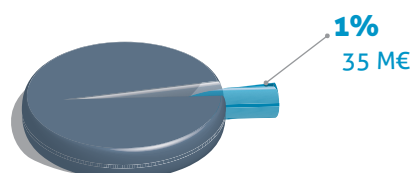
12 % de l'enveloppe globale FSE en métropole ont été mobilisés pour soutenir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises, pour un montant de 565,5 millions d'euros. La même part de l'enveloppe FSE mobilisée dans les RUP a été fléchée sur la thématique, pour un montant correspondant à 116 millions d'euros.

De manière générale, les domaines des services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprises, ainsi que celui du développement de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises, sont les plus mobilisés, soit 139,42 millions d'euros en métropole et 51,87 millions d'euros dans les RUP pour le premier domaine cité, et 428,09 millions d'euros en métropole et 59,23 millions d'euros dans les RUP pour le second.

2. En France métropolitaine



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Au cours de la période de programmation 2007-2013, 40 projets réalisés par les programmes de CTE ont eu pour objectif prioritaire la thématique « augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises ». Cette thématique est peu représentée dans l'ensemble des programmes opérationnels de CTE puisque seulement 9 des 14 programmes étudiés ont réalisé des projets relevant principalement de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises.

Parmi ces 9 programmes, le nombre moyen de projets réalisés sur cette thématique par programme est de 4. La thématique de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises est fortement représentée dans le programme transnational Espace Atlantique puisque cette thématique est présente dans 17 de ses projets. Néanmoins, il convient de préciser que 15 de ces projets se rattachent à plusieurs thématiques et que seulement 2 projets relèvent de manière exclusive de cette thématique. Derrière ce programme, c'est le programme INTERREG IVC qui a réalisé le plus de projets relevant de cette thématique. Enfin, on peut remarquer que cette thématique est représentée de manière similaire dans les différents types de programme (transfrontalier, transnationaux et interrégionaux).

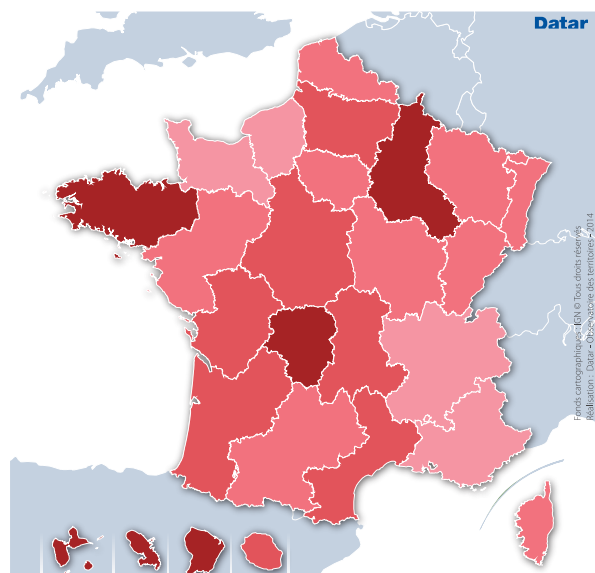
En moyenne, moins de 2 % de l'enveloppe globale de chaque programme ont été consacrés à la thématique, à l'exception des programmes Espace Atlantique et INTERREG IV C, qui y ont consacré respectivement 6,2 % et 5,5 % de leur enveloppe.

Enfin, le soutien moyen du FEDER programmé par projet sur cette thématique est de 460 000 euros. La moyenne atypique de 2,75 millions d'euros de FEDER programmé par projet du programme transnational Europe du Nord-Ouest s'explique par le montant FEDER programmé du projet DAIRYMAN dont le montant est de 4 360 447 euros.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	-	1
Deux Mers	1,85	2
France (Manche) – Angleterre	0,08	5
France-Suisse	0,66	3
France-Wallonie-Flandre	1,44	3
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	1,56	-
Rhin Supérieur (FR/DE)	-	14
Sous-total transfrontalier	5,59	17
Espace Atlantique	6,31	2
Europe du Nord-Ouest	5,51	-
Méditerranée (MED)	-	-
Sud ouest européen (SUOE)	-	19
Sous-total transnational	11,82	-
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	-
INTERREG IVC	-	7
Sous-total pan-européen	1,14	7
TOTAL GÉNÉRAL	1,14	40



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises » dans l'enveloppe totale FSE de chaque région (en %)

1,5 5 9,5 12 17,5

Métropole : 12 %
DOM : 12 %
France entière : 12 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

Dans 9 régions métropolitaines, plus de 10 % de l'enveloppe FSE mobilisée dans chaque région ont été consacrés à la thématique. Notamment, en Bretagne, en Limousin et en Champagne-Ardenne, où plus de 14 % de l'enveloppe régionale ont été programmés sur ce thème.

Dans les RUP, une part plus importante de la programmation FSE de chaque RUP a été consacrée à la thématique, particulièrement en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique, où plus de 15 % du FSE programmé dans ces régions ont été mobilisés dans ce cadre.

La thématique a également enregistré le plus fort taux de programmation sur le volet national du FSE : 33 % de ce volet ont été mobilisés dans ce cadre, soit plus de 255 millions d'euros. En particulier, l'axe 1 du PO FSE a été abondé en 2010, suite à une révision du PO national, ce qui s'est concrétisé par un très fort dynamisme de la programmation sur cet axe à partir de 2012 (82,5 millions d'euros programmés en 2012, 100 millions d'euros en 2013). Ces ajustements ont été réalisés afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la crise.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	7,65	50
Aquitaine	22,75	302
Auvergne	12,50	208
Basse-Normandie	3,20	34
Bourgogne	9,82	220
Bretagne	27,45	77
Centre	15,50	189
Champagne-Ardenne	10,93	116
Corse	1,74	14
Franche-Comté	7,78	168
Guadeloupe	29,70	104
Guyane	15,39	118
Haute-Normandie	3,38	58
Ile-de-France	48,31	306
Languedoc-Roussillon	18,05	223
Limousin	7,46	137
Lorraine	8,53	199
Martinique	18,99	75
Midi-Pyrénées	12,94	235
Nord-Pas-de-Calais	24,85	72
Pays de la Loire	22,16	302
Picardie	14,65	131
Poitou-Charentes	14,52	250
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,28	79
Réunion	51,89	189
Rhône-Alpes	8,81	82

ET APRÈS ...

Sur la période 2014-2020, l'objectif thématique 8 (OT8) est relatif à la « promotion d'un emploi durable et de qualité et au soutien de la mobilité de la main d'œuvre ». Dans ce cadre, l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs sera soutenue. Par ailleurs, les règlements européens imposent de concentrer l'intervention du FSE sur la mise en œuvre de 4 objectifs thématiques : OT8, OT9, OT10 et OT11 (cf. fiche de présentation pour la définition des objectifs thématiques).

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET DE LA DURABILITÉ

La thématique « amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » a particulièrement mobilisé le FSE au cours de la période 2007-2013. Elle a même constitué une priorité pour ce fonds, compte tenu notamment du contexte de crise économique et de fragilisation du marché du travail dans lequel s'est inscrite la programmation des fonds structurels. Le FEDER est intervenu à la marge dans ce cadre, et uniquement dans les territoires métropolitains.

Ce thème recouvre des domaines variés, de l'aide au travail indépendant et à la création d'entreprises, à la mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché de l'emploi, en passant par l'encouragement du vieillissement actif et de la participation des migrants sur le marché du travail, ou encore la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail. Il vise également la participation durable des femmes au marché du travail, au travers d'une mesure spécifique du programme national FSE, et leur progression professionnelle afin de réduire les discriminations sur le marché du travail.



QUELQUES RÉALISATIONS



« Le contact a été décoiffant, ces femmes ont une manière très décomplexée, très pro-business de présenter leur activité »

Marie-Pierre Le Marchand, KYSS.

B.NEW : Business and Network of Enterprising Women



France (Manche)-Angleterre



Conseil général du Finistère



1 000 000 € FEDER



2012-2014

Le projet européen B.NEW est le premier réseau franco-britannique de femmes chefs d'entreprises. Il vise à encourager la création d'entreprises par les femmes et à favoriser l'accès à l'emploi qualifié de celles-ci dans le Finistère, les Côtes d'Armor, en Cornouailles britannique et dans le Hampshire. Que ce soit en France ou en Angleterre, moins d'un tiers des entreprises sont aujourd'hui créées par des femmes. L'enjeu a donc été de les accompagner vers des emplois qualifiés, vers la création d'entreprise et d'aider les entreprises à se développer à l'international. Le réseau transmanche B.NEW crée une plateforme fantastique permettant aux femmes entrepreneures de promouvoir leurs entreprises et leurs services et d'interagir avec d'autres entrepreneures au Royaume-Uni et en France. Il fournit aussi un lieu où partager ses connaissances et son expérience de la gestion d'une entreprise et créer un partenariat avec d'autres femmes ayant les mêmes centres d'intérêt.

Plateforme Mobil'éco



Bourgogne



Association Ailes



57 000 € FSE



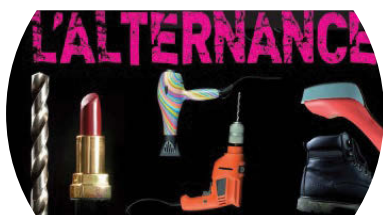
2012

L'opération portée par l'association AILES consiste à mettre à disposition des moyens de transport pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail et qui rencontrent des difficultés concrètes pour se déplacer aux divers rendez-vous de leur parcours de recherche d'emploi. Ainsi, la plateforme Mobil'éco leur propose de louer des véhicules à deux roues en échange d'une participation financière modique et/ou éventuellement de bénéficier d'un transport collectif. En 2012, ce sont 5 600 transports qui ont été assurés et 193 personnes, majoritairement des femmes, qui ont bénéficié d'au moins un transport via la plateforme. Ailes, via sa plateforme Mobil'éco, répond aux besoins en déplacement des demandeurs d'emploi isolés, vivant sur territoire Sénonais.



« Si vous ne m'emmeniez plus au travail je serais obligé de quitter mon emploi » un bénéficiaire de la Plateforme Mobil'éco.

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



« Il n'y a pas de plus joli investissement que le congé parental pour un homme... »
Marija Milosevic, responsable RH, AUCHAN.

Agir ensemble pour l'égalité femme/homme en Franche-Comté



Franche-Comté



Syndicat mixte de gestion de la maison de l'information sur la formation et l'emploi



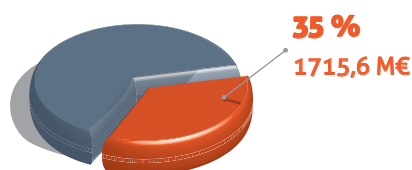
120 253,25 € FSE



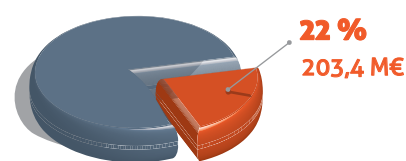
2011-2014

« Agir ensemble pour l'égalité femme-homme en Franche-Comté » se présente comme un projet innovant permettant d'agir sur les freins à l'égalité professionnelle femmes/hommes en dépassant la simple sensibilisation sur le sujet. Les actions prévues par ce programme incluent la création d'outils de sensibilisation et d'accompagnement à la mise en place de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes en entreprise (plus grande mixité du recrutement, promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation de la vie privée et professionnelle, promotion de l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans l'économie sociale et solidaire) et la constitution et l'animation d'un réseau inter-entreprises pilote en matière d'égalité professionnelle dans le Nord et en Franche-Comté.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

Sur la période 2007-2013, 387 projets ont été soutenus par le FEDER **en métropole** dans le domaine de l'accès à l'emploi, soit une petite dizaine de projets par an. Cela n'est pas surprenant étant donné le fait que cette thématique ne représente pas une priorité dans la programmation du FEDER. Ces projets ont bénéficié en moyenne de 71 430 euros de FEDER.

Pour le FSE en revanche, cette thématique s'inscrit dans l'une des principales priorités de la programmation 2007-2013, l'axe 2 du PO national visant en effet à « l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ». Dans ce contexte, plus de 17 000 projets ont été programmés grâce au soutien du FSE en métropole, et 779 projets dans les RUP. Au total, ce sont donc 17 781 projets qui se sont inscrits dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'emploi, soit plus de 2 540 projets par an pour un montant FSE moyen de 100 700 euros en métropole et 260 000 euros dans les RUP. Par ailleurs, plus de 2 millions de participants ont bénéficié d'actions cofinancées par le FSE au titre de cet axe, en France métropolitaine.

Sur tout le territoire français, les projets ont principalement été réalisés dans l'objectif de mettre en œuvre des mesures actives et préventives sur le marché de l'emploi (10 421 projets en métropole et 529 dans les RUP). De nombreux projets ont également visé le soutien du travail indépendant et la création d'entreprises, avec 2 810 projets dans ce domaine en métropole et 141 dans les RUP.

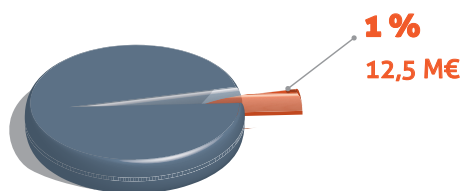
Ainsi, entre 2007 et 2013, 35 % de l'enveloppe totale de FSE programmée en métropole ont été consacrés à la thématique, pour un montant de 1,715 milliards d'euros de FSE. C'est la thématique la plus représentée dans la programmation FSE pour l'objectif Compétitivité régionale et emploi. Dans ce contexte, plus d'un milliard d'euros FSE ont été programmés dans le cadre de projets visant la mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail, actions les plus soutenues dans le cadre de cette thématique.

Dans les RUP, 22 % de l'enveloppe FSE programmée dans ces régions ont été concentrés sur la thématique soit un montant de 203,4 millions d'euros. Plus de la moitié de cette enveloppe a été mobilisée afin de soutenir des actions de prévention sur le marché du travail, soit 169 millions d'euros.

Au total la thématique a donc mobilisé plus de 33 % de l'enveloppe globale de FSE, soit près de 2 milliards d'euros.



OBJECTIF COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE



Part de la thématique « Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Sur la période de programmation 2007-2013, 23 projets de CTE relèvent de la thématique « amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité ». Un seul de ces projets a été réalisé dans le cadre d'un programme transnational (Europe du Nord-Ouest). 17 projets ont été réalisés dans le cadre de programmes transfrontaliers, et 5 dans le cadre du programme pan-européen INTERREG IV C.

Dans le cadre de la coopération territoriale européenne, la thématique de l'accessibilité à l'emploi et de la durabilité n'est ainsi pas une problématique qui s'appréhende au niveau transnational mais plutôt à l'échelle d'une frontière ou de l'Union européenne dans son ensemble.

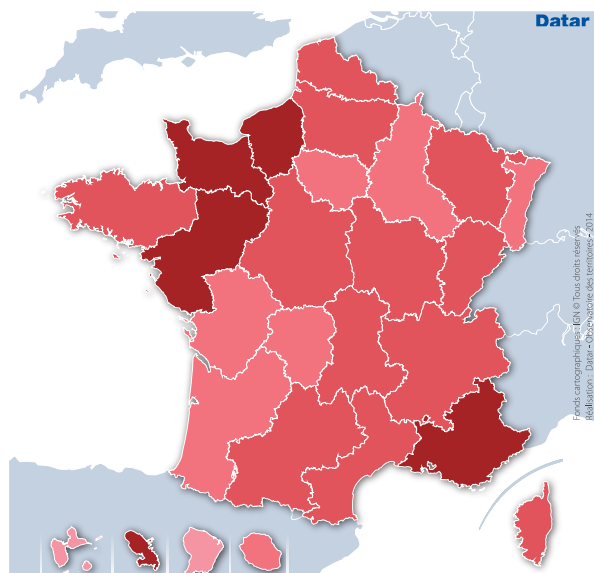
Le plus grand nombre de projets a été réalisé dans le cadre du programme France-Wallonie-Flandres (7 projets). En effet, l'un des objectifs opérationnels de ce programme est de « Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail ».

En termes de montants FEDER programmés sur cette thématique, l'unique projet du programme Europe du Nord-ouest a bénéficié de 1,47 millions d'euros de FEDER. Toutefois ce montant est exceptionnel : le montant moyen par projet de CTE est de 542 000 euros par projet. Les projets transfrontaliers ont été soutenus à hauteur de 610 000 euros en moyenne, tandis que le montant moyen FEDER par projet du programme INTERREG IVC s'élève à 118 000 euros.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	-	-
Deux Mers	1,82	3
France (Manche) – Angleterre	4,47	5
France-Suisse	-	-
France-Wallonie-Flandres	3,52	7
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	0,45	1
Rhin Supérieur (FR/DE)	0,14	1
Sous-total transfrontalier	10,40	17
Espace Atlantique	-	-
Europe du Nord-Ouest	1,47	1
Méditerranée (MED)	-	-
Sud ouest européen (SUDOE)	-	-
Sous-total transnational	1,47	1
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	-
INTERREG IVC	0,59	5
Sous-total pan-européen	0,59	5
TOTAL GÉNÉRAL	12,47	23



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » dans l'enveloppe totale FSE de chaque région (en %)



Métropole : 35 %
DOM : 22 %
France entière : 33 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

En métropole, au minimum 20% de l'enveloppe FSE programmée dans chaque région ont été concentrés sur la thématique. L'accès à l'emploi a constitué une priorité d'autant plus importante en Haute-Normandie, représentant plus de 60% de l'enveloppe FSE programmée dans la région, soit un montant de 118,33 millions d'euros UE. La thématique a mobilisé plus de 40% de l'enveloppe FSE de 7 régions dont la Basse-Normandie (47,4% pour 48,56 millions d'euros), Pays de la Loire (47,4% pour 119,19 millions d'euros) et PACA (45,5% pour 134,55 millions d'euros).

Dans les RUP, la représentativité de la thématique est plus hétérogène : si en Guadeloupe la thématique n'a représenté que 8% de l'enveloppe FSE de la région, en Martinique, plus de 51,8% de l'enveloppe y ont été consacrés pour un montant de 56,22 millions d'euros. Ce montant est inférieur à celui mobilisé sur la thématique à la Réunion (121,42 millions d'euros, soit 23% de l'enveloppe de la région).

Régions	Montant des crédits mobilisés sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	28,58	325
Aquitaine	51,02	556
Auvergne	44,26	783
Basse-Normandie	48,56	643
Bourgogne	38,98	996
Bretagne	74,29	1361
Centre	53,77	828
Champagne-Ardenne	18,49	373
Corse	8,46	300
Franche-Comté	28,59	338
Guadeloupe	16,02	108
Guyane	9,76	59
Haute-Normandie	118,33	1988
Ile-de-France	157,04	1161
Languedoc-Roussillon	54,90	1259
Limousin	14,72	123
Lorraine	46,97	854
Martinique	56,22	430
Midi-Pyrénées	73,37	536
Nord-Pas-de-Calais	202,69	663
Pays de la Loire	119,19	922
Picardie	44,81	515
Poitou-Charentes	39,60	606
Provence-Alpes-Côte d'Azur	134,55	983
Réunion	121,42	182
Rhône-Alpes	153,67	733

ET APRÈS ...

L'union européenne place l'emploi au cœur de la période 2014-2020. Les règlements européens dédient ainsi un objectif thématique à la « promotion de l'emploi et de la mobilité du travail » (objectif thématique 8 – OT8). Cet objectif thématique constitue l'un des 4 objectifs thématiques prioritaires pour le FSE (voir la fiche de présentation pour la définition des objectifs thématiques).

AMÉLIORATION DE L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES




La thématique « amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées » constitue une priorité pour le FSE. Le FEDER n'est intervenu que très minoritairement sur ce thème, en métropole et dans les régions ultrapériphériques (RUP). Ce thème recouvre principalement des actions liées au parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées, à la lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi qu'à la progression au sein de celui-ci et à la promotion de la diversité sur le lieu de travail. La lutte contre l'illettrisme est dans ce contexte également visée.


QUELQUES RÉALISATIONS



Nature pour tous

 France-Suisse

 Commune de Riddes /Communauté de communes du Pays de Filère

 315 075 € FEDER


 2012-2013


Le concept « Nature pour tous » dans l'espace lémanique a été défini en partenariat avec la commune de Riddes en Suisse et la Communauté de communes du Pays de Filère en France. Ce concept est né d'un besoin commun d'activer une dynamique et de partager des retours d'expériences sur les équipements et les relations avec les usagers. Ce partenariat s'est traduit, notamment, par des échanges d'expériences : visites de terrains ou de réalisations, rencontres régulières encadrées par des comités de pilotages etc. L'objectif principal du projet est de **mettre en place un service à la population**, à l'attention plus particulièrement des **personnes handicapées** ou à **mobilité réduite, d'accessibilité aux espaces de nature et de détente**. Ce service à la population va conforter par ailleurs l'attractivité du territoire, en attirant des familles qui trouveront là de nouvelles opportunités de promenade, en attirant aussi des publics pour qui l'accès aux espaces naturels est actuellement restreint.

Démarche de VAE auprès des personnes détenues

 Centre

 FNARS – Association Médiation

 19 500 € FSE

 2012-2013

Ce projet vise à la **valorisation des acquis de l'expérience en milieu carcéral** dans le but de permettre une meilleure réinsertion de personnes détenues. Avec l'aide de l'association Médiation, plusieurs dizaines de personnes détenues à la maison d'arrêt d'Orléans et au centre de détention de Châteaudun ont ainsi travaillé sur leur avenir professionnel. Etudes, diplômes obtenus, qualifications, compétences mobilisées, métiers envisagés lors du retour à la vie active, expériences, toutes les étapes de la vie professionnelle de ces femmes et de ces hommes ont été passées au crible avec un objectif : identifier les compétences de chacun pour les aider à mieux se projeter dans la vie active et réussir ainsi leur réinsertion sociale et professionnelle. Ce projet de VAE en milieu carcéral se présente donc comme un formidable outil de prévention de la récidive et de lutte contre la désocialisation.



« Le travail effectué en VAE contribue à lutter contre la désocialisation des personnes en détention » Delphine Calin, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au centre de détention de Châteaudun (28).

1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



La Directrice de l'association, Madame Boucly, a vu dans les différentes obligations afférentes au FSE un « atout » rendant tous les salariés plus minutieux dans le suivi et l'encadrement des bénéficiaires. Ces changements ont par ailleurs permis « d'insuffler une bouffée d'air dans l'association ».

Accompagnement socio-professionnel



Picardie



DEFI SERVICE



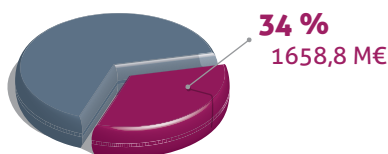
30 984 € FSE



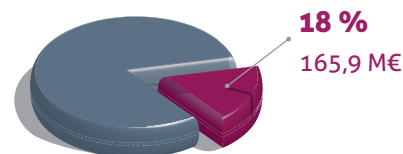
2012-2013

Le taux de chômage dans l'Aisne fait partie des plus élevés en France métropolitaine puisqu'il a atteint 15,1 % au 3^e trimestre 2013. La réinsertion des personnes souvent très éloignées de l'emploi et peu formées demeure ainsi plus que jamais une nécessité absolue. L'action de DEFI SERVICES permet ainsi à ses bénéficiaires de reprendre le chemin de l'emploi et d'accéder à des formations dans le but d'accéder à un emploi de manière pérenne. Ces personnes sont principalement guidées vers des secteurs en difficulté et porteurs d'emplois, comme c'est le cas par exemple du service à la personne, pour lequel la demande est plus abondante que l'offre.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif **compétitivité**



Part de la thématique « Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif **convergence**

Le FSE contribue directement à l'amélioration de la participation au marché du travail des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ainsi que des personnes bénéficiaires des minima sociaux. En termes de résultats, en 2013 par exemple, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours au sein d'un plan local pour l'insertion et l'emploi, qui concerne notamment les chômeurs de longue durée et les allocataires de minima sociaux au niveau local, a atteint 35 %. L'inclusion sociale des personnes défavorisées constitue une priorité pour le FSE, au titre de l'axe 3 « Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations » du PO national FSE.

Ainsi, 32 202 projets ont vu le jour dans ce domaine en métropole, et 491 projets dans les RUP, soit 32 693 projets au total. En moyenne, les projets de métropole étaient financés par 51 380 euros FSE, et 337 900 euros FSE par projet dans les RUP.

Dans le cadre du volet national du programme FSE, les projets ont bénéficié jusqu'à plus de 15 millions d'euros de soutien FSE, tandis qu'en région, de plus petits projets, mais plus nombreux, ont été soutenus par l'Union européenne (de 2 000 à 280 000 euros FSE mobilisés par projet). 1 373 306 participants ont bénéficié du soutien du FSE au titre de cet axe, en métropole.

Ainsi, la part de la thématique sur la période, pour la **métropole**, représentait 34 % de l'enveloppe FSE programmée, soit près de 1,7 milliards d'euros (FSE). Il s'agit de la deuxième thématique « FSE » la plus représentée en métropole, après « amélioration de l'accès à l'emploi ».

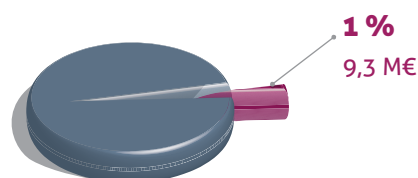
Dans les RUP, la thématique d'inclusion sociale est la troisième thématique la plus représentée, avec 18 % de l'enveloppe FSE mobilisée dans ces régions, soit 165,9 millions d'euros.

Au total, ce sont plus de 1,8 milliards d'euros FSE qui ont été mobilisés sur cette thématique, soit 32 % de l'enveloppe FSE nationale totale.

Sur la période 2007-2013, 63 projets ont été soutenus par le FEDER sur cette thématique, dont 61 en métropole. Le FEDER ne visait en effet pas prioritairement ce thème.



OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Durant la période de programmation 2007-2013, les programmes de CTE ont réalisé 34 projets dans le cadre de la thématique « amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées ». Tout comme pour la thématique « amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité », la thématique de l'inclusion sociale des personnes défavorisées n'est pas traitée par les programmes transnationaux. Le nombre moyen de projets relatifs à cette thématique est de 4,5 par programme.

Le programme Océan Indien est celui qui a réalisé le plus de projets portant sur l'inclusion sociale des personnes défavorisées. En effet, dans le cadre de sa 3ème priorité intitulée « Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse », le programme Océan Indien 2007-2013 a pour objet de soutenir des actions de solidarité.

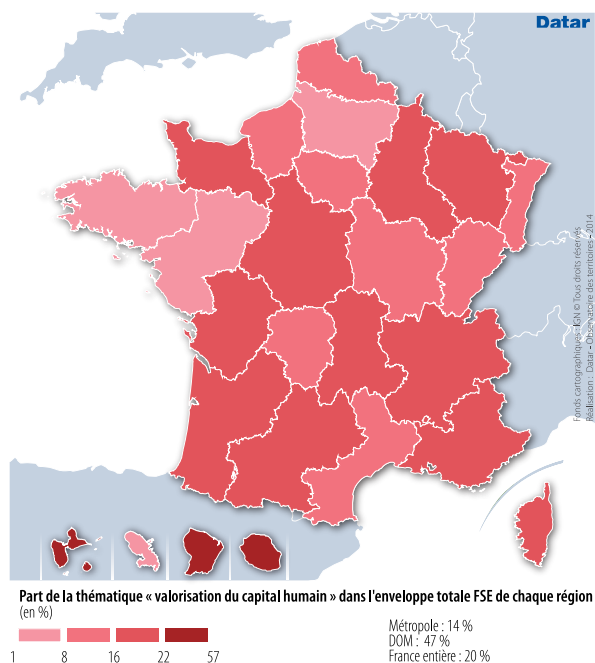
Si 5,6% de l'enveloppe de ce programme ont été programmés sur cette thématique, cela ne représente que 1,66 millions d'euros pour 19 projets, soit 87 000 euros environ par projet. A l'inverse, le montant UE programmé pour le seul projet du programme France (Manche) – Angleterre est de 1,05 millions d'euros, ce qui correspond à moins de 1% de l'enveloppe globale du programme.

On note ainsi que la problématique de l'inclusion sociale des personnes défavorisées est une question qui a été très peu développée par les programmes de Coopération territoriale européenne sous la période de programmation 2007-2013. C'est une thématique qui demeure spécifique aux projets relevant du Fonds Social Européen (FSE).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	-	-
Deux Mers	2,82	4
France (Manche) – Angleterre	1,05	1
France-Suisse	-	-
France-Wallonie-Flandre	1,61	2
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	0,03	2
Rhin Supérieur (FR/DE)	0,84	2
Sous-total transfrontalier	6,36	11
Espace Atlantique	-	-
Europe du Nord-Ouest	-	-
Méditerranée (MED)	-	-
Sud ouest européen (SUDOE)	-	-
Sous-total transnational	-	-
Océan Indien	1,66	19
Sous-total Mixte	1,66	19
INTERREG IVC	1,24	4
Sous-total pan-européen	1,24	4
TOTAL GÉNÉRAL	9,26	34



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Dans presque toutes les **régions métropolitaines**, plus de 25 % de l'enveloppe FSE régionale ont été concentrés sur la thématique d'inclusion sociale. Notamment, dans 13 d'entre elles, plus de 35 % de l'enveloppe FSE ont été programmés sur la thématique, soit 1 point de plus que la moyenne métropolitaine (34 %).

En ce qui concerne les RUP, cette thématique est la seconde plus programmée pour la part FSE dans 3 régions (Guadeloupe 33 %, Guyane 17 % et Martinique 26 %). Seule la région Réunion n'a pas fait de ce domaine une priorité, en mobilisant 10 % de son enveloppe dans ce cadre.

Au global, 32 % de l'enveloppe française FSE ont été programmés sur la thématique.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	71,41	1038
Aquitaine	71,15	1768
Auvergne	25,65	624
Basse-Normandie	25,95	736
Bourgogne	41,29	879
Bretagne	74,55	1585
Centre	37,54	653
Champagne-Ardenne	27,17	480
Corse	5,76	129
Franche-Comté	34,84	939
Guadeloupe	64,49	163
Guyane	16,51	65
Haute-Normandie	39,12	601
Ile-de-France	243,87	5422
Languedoc-Roussillon	60,28	1440
Limousin	21,32	747
Lorraine	42,50	759
Martinique	28,50	124
Midi-Pyrénées	65,67	2091
Nord-Pas-de-Calais	173,89	4170
Pays de la Loire	81,71	1325
Picardie	60,04	1227
Poitou-Charentes	46,97	1108
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82,28	1621
Réunion	56,42	139
Rhône-Alpes	133,28	2873

ET APRÈS ...

La promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté sont une des priorités du fonds social européen pour la période 2014-2020. Ces thèmes s'inscrivent dans le cadre de l'objectif thématique 9 (OT9) qui leur est dédié. Par ailleurs, les règlements européens imposent qu'au minimum 20 % de l'enveloppe nationale FSE de chaque Etat membre soient concentrés sur cet objectif thématique.

VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

Dans un contexte de fragilisation du marché du travail, la thématique « valorisation du capital humain » a constitué l'une des principales priorités pour le FSE. Le FEDER n'est intervenu qu'à la marge dans le cadre de cette thématique, et principalement en métropole. Cette thématique recouvre, entre autres, des projets visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité. Ce thème vise également la mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation, afin de développer l'employabilité des travailleurs et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance. Enfin, le développement du potentiel humain, dans les domaines de la recherche et de l'innovation, est couvert par cette thématique.



QUELQUES RÉALISATIONS



HEROES 2C



Deux mers



La Medway Queen Preservation Society



2 499 435 € FEDER



2010-2013

En utilisant trois navires à différents stades de reconstruction à des fins de sensibilisation et de développement des compétences maritimes, le projet Heroes 2C associe **préservation du patrimoine maritime et intégration sociale**. Le Medway Queen, le Jean Bart et le New Belgica, 3 navires qui avaient par le passé des affectations distinctes (guerre, commerce et recherche), ont été restaurés par des professionnels de la construction navale et par des personnes en situation d'exclusion sociale, formées à cet effet. Ce projet associe quatre partenaires : Steenschuit en Flandres, Medway Queen Preservation Society au Royaume-Uni et l'association Tourville en France. Ces trois organisations indépendantes sont spécialisées dans la reconstruction de navires historiques qui font partie de l'héritage maritime de ces régions et pays. Le quatrième partenaire (VDAB flamand) est spécialisé dans les aspects d'emploi et de formation.

Des contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap grâce au Fonds social européen



Languedoc-Roussillon



Centre de Formation des Apprentis Spécialisés



358 975 € FSE



2012

Ce projet vise à contenir les ruptures de contrat en cours de formation, à valoriser la formation par l'accès à la qualification et à finaliser le parcours de formation (insertion professionnelle ou de poursuite de formation en alternance). L'opération favorise l'intégration des personnes handicapées dans les CFA ordinaires afin que les jeunes puissent obtenir un diplôme et accéder à un emploi en milieu ordinaire. L'opération consiste ainsi à suivre, pendant 3 ans, les apprentis avec un contrat d'apprentissage signé. Ce projet a ainsi vocation à promouvoir l'égalité des chances par l'amélioration des conditions d'accès aux formations par l'alternance et l'adaptation des formations pour l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire.



1. Bilan thématique au 31 décembre 2013



« Le but du jeu c'est de montrer son métier, comment on l'exploite, ce qu'on est capable de faire » Une participante.

Olympiade des métiers 43^{ème} édition



Aquitaine



Conseil régional Aquitaine



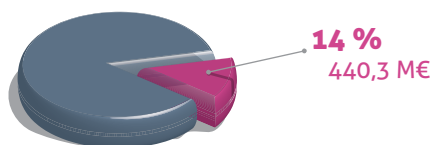
540 000 € FSE



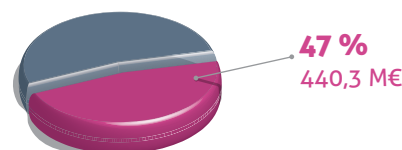
2013

Les « Olympiades des Métiers » sont une vitrine des métiers pratiqués en Aquitaine. Ils représentent l'occasion pour de jeunes jusqu'à 23 ans, de réaliser en public une démonstration technique de haut niveau. L'éventail est très large, allant des métiers du bois à l'infographie, en passant par l'automobile ou encore la pâtisserie. Depuis 2010, les personnes en situation de handicap peuvent participer à cette compétition, sans condition d'âge. C'est donc un outil de valorisation de l'apprentissage et des filières professionnelles en région Aquitaine qui réunit le triptyque secteur économique, emploi des jeunes et acteurs de la formation. Ce projet a rassemblé jusqu'à 300 jeunes compétiteurs et 25 000 visiteurs en Aquitaine.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Valorisation du capital humain » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif compétitivité**



Part de la thématique « Valorisation du capital humain » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif convergence**

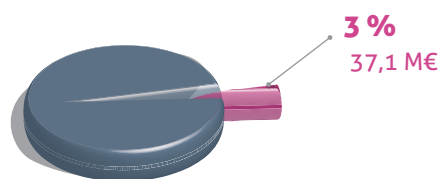
Sur la période 2007-2013, 182 projets ont été soutenus par le FEDER dans le cadre de l'objectif compétitivité (en métropole) et convergence (dans les régions ultrapériphériques – RUP), dont 173 dans les régions métropolitaines.

Cette thématique est en revanche l'une des priorités de la programmation FSE 2007-2013. Ainsi, 6 717 projets ont été réalisés en métropole, et 945 dans les RUP, soit 7 662 projets au total pour la période, soit un peu plus de mille projets par an. En moyenne, le soutien de l'Union européenne pour un projet s'est élevé pour le FSE à 103 000 euros pour les projets de métropole, et 466 000 euros dans les RUP.

En métropole, 14 % de l'enveloppe FSE ont été programmés dans le cadre de la thématique « valorisation du capital humain », soit un montant de 692,1 millions d'euros. Ce sont principalement des mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, qui ont été soutenues dans ces régions (561,66 millions d'euros de FSE).

Dans les régions ultrapériphériques, c'est également très majoritairement dans le cadre de ce type d'actions (411,88 millions d'euros, soit 93 % de la thématique) qu'ont été programmés les 47 % de l'enveloppe FSE alloués à la thématique, soit un peu plus de 440 millions d'euros.

OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Valorisation du capital humain » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Sur la période de programmation 2007-2013, 63 projets ont été réalisés en faveur de la « valorisation du capital humain ». Il s'agit de la thématique sociale la plus importante en nombre de projets réalisés par les programmes de CTE. 47 projets ont été réalisés dans le cadre de programmes transfrontaliers dont 2 dans le cadre de programmes transnationaux, en l'occurrence par le programme Espace Atlantique et 4 dans le cadre du programme INTERREG IVC.

Cette thématique couvre notamment les projets relatifs à l'établissement de réseaux transfrontaliers entre les écoles, universités, établissements de recherche ou entreprises ainsi que sur l'apprentissage des langues et des cultures ou encore afin d'échanger sur des formations (de gestion, sanitaires, etc.) de part et d'autre des frontières. La dimension « éducation et formation tout au long de la vie » constitue une problématique prise en compte notamment par les territoires transfrontaliers. En effet, avec 17,48 millions d'euros programmés, la thématique constitue la première priorité du programme Grande Région (21,7 % de l'enveloppe). L'important nombre de projets de ce programme (17 projets au total) pour cette thématique se justifie au regard de l'existence d'une mesure spécifique du programme intitulée « Coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation ».

Avec seulement 3 projets, le programme Amazonie a toutefois consacré près de 18 % de son enveloppe dans le cadre de cette thématique, ce qui représente 1,78 millions d'euros.

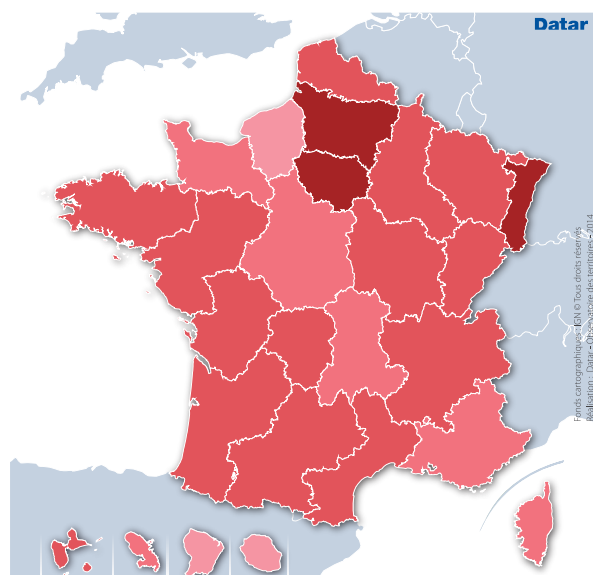
Pour le programme France (Manche) – Angleterre, dans lequel cette thématique est appréhendée dans le cadre des axes 1 et 3 du programme respectivement intitulés « Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun et la conscience d'intérêts partagés » et « Construire un espace commun attractif pour y vivre et pour le visiter », 5 % de l'enveloppe du programme ont été mobilisés dans ce cadre.

Enfin, le soutien moyen du FEDER par projet sur cette thématique est de 687 000 euros. Une variation importante existe autour de cette moyenne : de 110 000 euros pour le programme INTERREG IVC à 1,1 millions d'euros par projet pour le programme Deux mers.

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie	1,78	3
Deux Mers	4,40	4
France (Manche) – Angleterre	7,27	10
France-Suisse	0,34	2
France-Wallonie-Flandre	2,32	4
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	17,48	17
Rhin Supérieur (FR/DE)	2,25	7
Sous-total transfrontalier	36,21	47
Espace Atlantique	0,47	2
Europe du Nord-Ouest	-	-
Méditerranée (MED)	-	-
Sud ouest européen (SUDOE)	-	-
Sous-total transnational	0,47	2
Océan Indien	-	-
Sous-total Mixte	-	-
INTERREG IVC	0,44	4
Sous-total pan-européen	0,44	4
TOTAL GÉNÉRAL	37,12	54



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Part de la thématique « amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées » dans l'enveloppe totale FSE de chaque région (en %)

11 20 28 42 55

Métropole : 34 %
DOM : 18 %
France entière : 32 %

Source : Infocentre PRESAGE, 2014

Dans **12 régions métropolitaines**, plus de 15 % de l'enveloppe FSE a été mobilisée dans le cadre d'actions de valorisation du capital humain, soit un point de plus que la moyenne métropolitaine qui s'élève à 14 %. En particulier en Aquitaine et en Corse, 21 % de chacune de ces enveloppes ont été consacrés à la thématique, soit respectivement 42,18 et 4,99 millions d'euros.

Dans les RUP, si en Martinique cette thématique n'a pas constitué une priorité, les trois autres régions de l'objectif « convergence » ont mobilisé plus de 40 % de leur enveloppe FSE sur le domaine de l'inclusion sociale. En particulier, 51 % de l'enveloppe en Guyane (48,83 millions d'euros) et 57 % de l'enveloppe à la Réunion (308 millions d'euros) ont été attribués à la thématique, soit davantage que la moyenne globale dans ces régions (47 %).

Globalement, ce sont donc plus de 20 % de l'enveloppe nationale FSE (métropole + RUP) qui ont soutenu des actions de valorisation du capital humain.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	19,66	194
Aquitaine	42,18	231
Auvergne	17,96	168
Basse-Normandie	19,94	145
Bourgogne	13,41	156
Bretagne	5,87	77
Centre	23,83	129
Champagne-Ardenne	14,96	210
Corse	4,66	41
Franche-Comté	9,43	175
Guadeloupe	81,94	330
Guyane	48,83	335
Haute-Normandie	23,10	104
Ile-de-France	71,30	560
Languedoc-Roussillon	20,52	149
Limousin	6,24	67
Lorraine	22,82	494
Martinique	1,45	7
Midi-Pyrénées	34,84	1777
Nord-Pas-de-Calais	67,30	465
Pays de la Loire	18,32	89
Picardie	8,94	292
Poitou-Charentes	22,26	409
Provence-Alpes-Côte d'Azur	58,19	167
Réunion	308,05	273
Rhône-Alpes	61,3	540

ET APRÈS ...

Sur la période 2014-2020, le soutien à l'éducation et la formation tout au long de la vie constituera une des priorités du FSE dans le cadre de l'objectif thématique 10 (OT10), relatif à « l'investissement dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ». Les règlements européens imposent de concentrer l'intervention du FSE sur la mise en œuvre de 4 objectifs thématiques : OT8, OT9, OT10 et OT11 (cf. *fiche de présentation pour la définition des objectifs thématiques*).

INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES SOCIALES

La thématique « investissements en infrastructures sociales » s'est inscrite plus particulièrement dans le cadre de l'intervention du FEDER. Ce thème recouvre principalement le financement d'infrastructures pour l'éducation (enseignement supérieur et recherche, réussite éducative, etc.), pour la petite enfance, pour la santé (personnes âgées, personnes handicapées, etc.), pour le logement (y compris le logement étudiant), mais également d'autres types d'infrastructures comme de grands équipements sportifs, ou encore le financement d'actions innovantes dans le domaine des services publics.



QUELQUES RÉALISATIONS



Maison de la petite enfance transfrontalière

 Rhin Supérieur

 Ville de Strasbourg

 1 680 000 € FEDER


 2011-2015

L'objectif de ce projet est de construire une maison de la petite enfance transfrontalière à proximité immédiate du Pont de l'Europe, côté strasbourgeois. Cette infrastructure permettra en partie de répondre aux besoins de la population kehlaise et strasbourgeoise en matière d'accueil collectif. Ce multi-accueil bilingue offre 60 places, réparties de manière paritaire entre les enfants résidant à Kehl et à Strasbourg. Cette initiative est née d'un besoin partagé de disposer de places d'accueil collectives supplémentaires pour des enfants de trois mois à quatre ans et d'une volonté politique forte, de créer une crèche véritablement transfrontalière au cœur de l'agglomération Strasbourg-Kehl.

Soutenir la formation professionnelle en Guyane

 Guyane

 Maison familiale rurale
du Littoral Ouest

 1 621 400 € FEDER

 2010

La Maison familiale et rurale de Mana est un centre de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de l'agriculture. La structure s'adresse à une population de jeunes et d'adultes souvent en rupture avec le système traditionnel d'enseignement et de formation. Le centre combine enseignement théorique et travail sur le site, en prenant en compte la diversité des niveaux et la spécificité de chaque élève. Il propose également une formation continue réservée aux adultes en recherche de formation qualifiante. L'agrandissement de la structure, financé par le FEDER, a permis une augmentation de la capacité d'accueil du site.



« Notre démarche, en tant qu'association, de solliciter les Fonds européens, était de permettre à des jeunes de Guyane d'accéder à des formations adaptées » Adolphe ACHILLE - président de l'association MFR.


1. Bilan thématique au 31 décembre 2013




Les Castors une crèche pas comme les autres

 Pays de la Loire

 Association Nantaise d'Aide Familiale

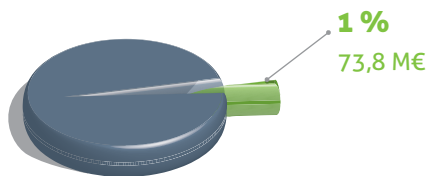
 334 000 € FSE

 2011-2013

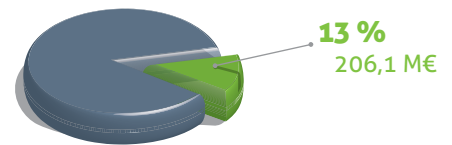
« Ici au sein de la crèche, les parents trouvent une solution de garde temporaire pour leurs enfants, et moi je suis là pour les accompagner dans leurs projets » Sylvie Segaud, chargée de mission insertion ANAF.

La crèche Les Castors a été créée en 2011 par l'ANAF (Association Nantaise d'Aide Familiale) et intervient sur trois quartiers prioritaires de Rezé (Pont-Rousseau, Château et Ragon). Elle propose à des familles en difficulté (familles monoparentales, familles bénéficiant des minima sociaux, contrats à temps partiels) une solution de garde d'enfants tout en les accompagnant dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. La crèche dispose de dix places proposées sur des durées de trois mois renouvelables. Si les plages horaires (du lundi au vendredi de 7h30 à 20h00) ne suffisent pas, un mode de garde individuel à domicile peut être mis en place en complément. Parallèlement, **une chargée de mission insertion accompagne chaque parent dans son projet et sa recherche d'emploi ou de formation** tout en recherchant un mode de garde pérenne pour les enfants.

OBJECTIFS « COMPÉTITIVITÉ » ET « CONVERGENCE »



Part de la thématique « Investissements en infrastructures sociales » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif compétitivité



Part de la thématique « Investissements en infrastructures sociales » dans la programmation FEDER totale pour l'objectif convergence

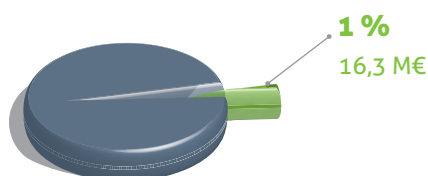
Sur la période 2007-2013, la thématique « investissements en infrastructures sociales » a représenté 1 % de la programmation totale FEDER en métropole soit 73,8 millions d'euros : en effet, de nombreuses régions n'ont pas mobilisé de crédits sur ce thème, préférant concentrer les investissements sur d'autres thématiques répondant aux besoins de leurs territoires.

Dans les régions ultrapériphériques, la thématique a concentré 13 % de l'enveloppe totale FEDER allouée à ces régions, soit 206 millions d'euros. Plus de la moitié de cette enveloppe a financé notamment des infrastructures d'éducation (dont enseignement supérieur et recherche, y compris agricole, artistique, sportif, et écoles d'ingénieurs et internats de réussite éducative), soit 157 millions d'euros.

Le FEDER a soutenu 341 projets sur le territoire français dans le domaine des infrastructures sociales, pour un montant moyen de 800 000 euros (FEDER). En métropole, de nombreux projets ont visé le secteur de la petite enfance (83 projets), en revanche peu de projets ont visé les infrastructures d'éducation (7 projets).

Dans les régions ultrapériphériques à l'inverse, la majorité des projets visait les infrastructures d'éducation, avec un montant moyen de 2,4 millions d'euros par projet.

OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE »



Part de la thématique « Investissements en infrastructures sociales » dans la programmation FEDER totale pour l'**objectif coopération territoriale européenne**

Sur la période 2007-2013, 20 projets réalisés par les programmes de CTE ont pour thématique dominante les « Investissements en infrastructures sociales ». En dehors des thématiques « Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale », « Réduction des surcoûts entravant le développement des régions ultrapériphériques » et « Assistance technique » qui ne font pas l'objet d'une analyse détaillée dans ce bilan, cette thématique est **la moins sollicitée par les programmes de CTE**.

Parmi ces 20 projets, 17 (soit 85 % des projets) ont été réalisés par les programmes transfrontaliers. Tout comme pour les autres thématiques sociales, ces données témoignent du fait que ces programmes ne répondent pas de manière générale à des enjeux sociaux. Réalisant seulement 3 projets entre 2007-2013 en matière d'infrastructures sociales, cette conclusion peut également être faite pour les programmes transnationaux. Le nombre maximum de projets réalisés sous cette thématique pour un programme est de 5 (programmes Deux Mers et France-Wallonie-Flandre).

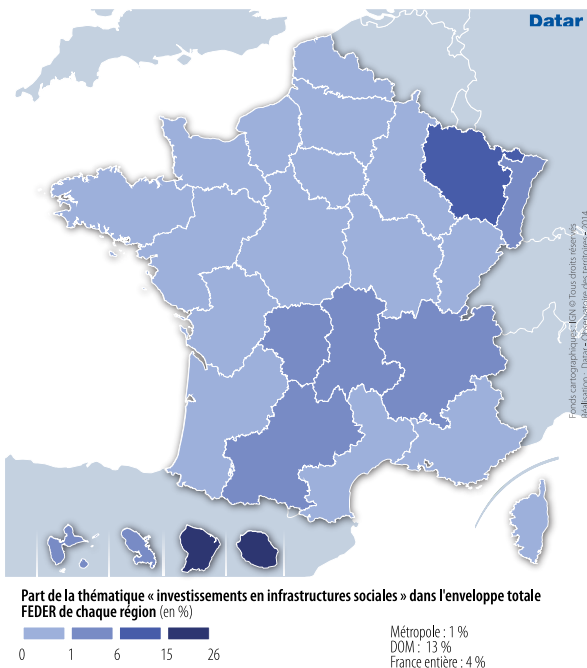
Plusieurs constats peuvent être dressés à partir de ces résultats. D'une part, l'aménagement d'infrastructures sociales n'est une priorité ni pour les territoires transfrontaliers ni pour les programmes transnationaux ou interrégionaux. D'autre part, les programmes de coopération ne sont pas des moyens pertinents pour pallier le manque d'infrastructures sociales. On peut conclure également et de manière tout à fait générale que les problématiques sociales ont des difficultés à dépasser les frontières et à être développées ou régies par plusieurs acteurs provenant de pays différents.

Le soutien moyen du FEDER par projet sur cette thématique est de 816 000 euros. L'objet de cette thématique nécessitant des moyens financiers importants, il est compréhensible que ce montant moyen soit l'un des plus élevés de toutes les thématiques confondues. On peut remarquer que si le programme France-Wallonie-Flandre est l'un des programmes pour lequel cette thématique apparaît de manière prépondérante dans un plus grand nombre de projets, le montant moyen UE programmé par projet pour ce programme est largement inférieur à la moyenne (494 000 euros). En revanche, le montant UE programmé pour l'unique projet du programme Océan Indien relevant de cette thématique est largement supérieur à la moyenne (3,3 millions d'euros).

Programmes	Montant UE programmé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets
Amazonie		
Deux Mers	4,67	5
France (Manche) – Angleterre		
France-Suisse	0,81	3
France-Wallonie-Flandre	2,47	5
Grande Région (FR/LUX/BE/DE)	1,23	2
Rhin Supérieur (FR/DE)	3,12	2
Sous-total transfrontalier	12,29	17
Espace Atlantique	0,15	1
Europe du Nord-Ouest	0,56	1
Méditerranée (MED)		
Sud ouest européen (SUDOE)		
Sous-total transnational	0,70	2
Océan Indien	3,33	1
Sous-total Mixte	3,33	1
INTERREG IVC		
Sous-total pan-européen		
TOTAL GÉNÉRAL	16,32	20



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROGRAMMATION (HORS CTE)



Source : Infocentre PRESAGE, 2014

Si peu de **régions métropolitaines** ont programmé sur ce thème, deux ont mobilisé 7,7 % et 4,6 % de leur enveloppe FEDER sur cette thématique (respectivement Lorraine avec 22,4 millions d'euros et Midi-Pyrénées avec 20 millions d'euros).

Dans les **régions ultrapériphériques**, ce thème fait partie des deux domaines les plus programmés dans deux régions : la Réunion (26 % de l'enveloppe soit 136 millions d'euros) et la Guyane (15 % de l'enveloppe soit 43 millions d'euros). En Guyane, la totalité de ce montant a permis le financement d'infrastructures d'éducation, tandis qu'à La Réunion, si la majorité du montant fléchi sur la thématique a également soutenu des projets d'infrastructures d'éducation, d'autres projets ont visé le financement d'infrastructures de santé par exemple.

Régions	Montant mobilisé sur la thématique (en millions d'euros)	Nombre de projets programmés sur la thématique
Alsace	2,64	10
Aquitaine	0,07	4
Auvergne	4,00	6
Basse-Normandie	-	-
Bourgogne	-	-
Bretagne	1,96	9
Centre	0,91	4
Champagne-Ardenne	-	-
Corse	-	-
Franche-Comté	0,67	5
Guadeloupe	10,85	3
Guyane	43,43	43
Haute-Normandie	0,94	5
Ile-de-France	0,75	3
Languedoc-Roussillon	0,30	1
Limousin	1,77	10
Lorraine	22,45	98
Martinique	16,63	7
Midi-Pyrénées	20,02	18
Nord-Pas-de-Calais	-	-
Pays de la Loire	-	-
Picardie	-	-
Poitou-Charentes	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,54	12
Réunion	135,15	34
Rhône-Alpes	14,52	69

ET APRÈS ...

Les règlements européens prévoient, pour la période 2014-2020, la possibilité pour le FEDER de soutenir le développement d'infrastructures sociales et sanitaires d'une part, et d'éducation d'autre part. Ces interventions seront couvertes par le champ d'action de l'objectif thématique 9 (OT9) pour les premières (« promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté »), et de l'objectif thématique 10 (OT10) pour les secondes (« investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie »).

Entre 2007 et 2013, ce sont 100 000 projets qui ont été financés en France métropolitaine, dans les régions ultrapériphériques (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) ainsi que dans le cadre de la coopération territoriale européenne, par les fonds structurels (FEDER – Fonds européen de développement régional ; FSE – Fonds social européen). A l'aube de la période de programmation 2014-2020, ce bilan thématique présente une analyse synthétique de l'utilisation des fonds dans les différents territoires concernés (régions métropolitaines, régions ultrapériphériques, territoires interrégionaux, transfrontaliers, etc.). Il met ces résultats en perspective avec les orientations de la nouvelle programmation axée sur la croissance et l'emploi dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

La mission première du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) créé le 02 avril 2014 et relevant du Premier ministre, vise à renouer avec une ambition de solidarité entre tous les territoires. Le CGET doit permettre de rompre avec une approche sectorielle des politiques publiques pour privilégier une réflexion transversale. En effet, des sujets tels que l'accès aux services publics, le développement des capacités de chaque territoire, l'accompagnement des mutations économiques, l'impulsion de la transition écologique, la politique de la ville ou encore la création d'emplois locaux durables et non dé-localisables nécessitent une approche décloisonnée.

Pour la période 2014-2020, le CGET est autorité de coordination des fonds européens en France. A ce titre, il coordonne la préparation et le suivi de l'Accord de partenariat, qui définit la stratégie d'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) sur le territoire français. Il appuie les autorités en charge de la mise en œuvre des fonds européens (échanges réglementaires, suivi évaluation, communication, formation, système d'information) par l'intermédiaire notamment du programme Europ'Act 2014-2020 qui succède au programme Europ'Act 2007-2013.

Pour les 7 ans à venir, le montant global des FESI est d'environ 28 milliards d'euros. Dans ce cadre, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE) représentent 15,5 milliards d'euros, le Fonds européen Agricole de Développement rural (FEADER) 11,4 milliards d'euros. L'enveloppe du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) n'a pas encore été définie.

Eric DELZANT, Commissaire général à l'Égalité des Territoires, par intérim

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection lancée par le programme européen d'appui et de coordination technique Europ'Act. Cette collection vise à apporter aux acteurs de la politique de cohésion européenne en France des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Elle comprend ainsi plusieurs types de supports, tels que résumé d'études, outils d'analyse et cadrage conceptuel.

Liens utiles

- Pour toute information sur les Fonds européens en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr>
- Pour toute information sur Europ'Act et la collection **CONNAÎTRE les programmes européens** : <http://www.europ-act.eu>
email : europact@cget.gouv.fr



Contacts :

Mission affaires européennes :

Florence CLERMONT-BROUILLET
florence.clermont-brouillet@cget.gouv.fr

Célie DABRY
celie.dabry@cget.gouv.fr

Sandra CHAIGNON
sandra.chaignon@cget.gouv.fr

Observation des territoires :

Cécile METAYER
cecile.metayer@cget.gouv.fr



Agence de Services
et de Paiement

